

ON
THE
MOVE

Guide des financements de la mobilité
internationale pour les artistes et
professionnel·les de la culture

Focus sur les territoires ultramarins français



édition 2026-2027

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

On the Move est le réseau international d'information et de plaidoyer focalisé sur la mobilité des artistes et des professionnel·les de la culture. En 2026, le réseau compte 94 membres basés dans 34 pays.

On the Move diffuse gratuitement et régulièrement des opportunités de mobilité culturelle et des possibilités de financements sur son site Internet, ses réseaux sociaux, et dans ses lettres d'informations mensuelles ; co-réalise des guides et des documents de référence sur la mobilité culturelle et des sujets connexes ; traite des défis liés à la mobilité culturelle (par exemple, les visas et les problèmes administratifs ainsi que les défis écologiques et les mobilités forcées) par le biais de rapports et de rencontres professionnelles ; et facilite des accompagnements et des événements pour ses membres et ses partenaires. Cofinancé par l'Union européenne et le ministère de la Culture, On the Move défend et promeut une vision plus équitable, inclusive, et diverse de la mobilité culturelle.

on-the-move.org

Recherche Lunyse Gabon et Aurélie Fontaine
Avec la contribution d'Anaïs Lukacs pour MobiCulture
Coordination générale Marie Le Sourd (On the Move)
Design graphique Marine Domec

Ce guide a été réalisé avec le caractère typographique Atkinson Hyperlegible. Cette typographie a été conçue spécifiquement pour les personnes malvoyantes. <https://www.brailleinstitute.org/freefont/>

 Ce guide est publié sous licence Creative Commons d'Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 non transposé. Il peut être librement utilisé, reproduit, distribué, communiqué et adapté, mais jamais à des fins commerciales et à condition de citer les auteur·ices. À chaque réutilisation ou distribution de cette œuvre, la licence selon laquelle elle a été mise à disposition doit apparaître clairement. Si cette œuvre est modifiée, transformée ou adaptée, la nouvelle création ne peut être distribuée que sous une licence identique ou similaire à celle-ci. Pour de plus amples informations, voir <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/deed.fr>.

Référence bibliographique recommandée : On the Move avec le soutien du ministère de la Culture, *Guide des Financements de la Mobilité internationale pour les artistes et professionnel·les de la culture, Focus sur les territoires ultramarins français, France (2026-2027)*

Pour de plus amples informations, veuillez contacter info@on-the-move.org. Les personnes souhaitant référencer ce guide doivent faire référence à On the Move et au ministère français de la Culture.

Conseil pour consulter ce guide : Nous vous recommandons de télécharger ce guide et de l'ouvrir via Acrobat Reader. Vous pouvez ensuite cliquer sur les liens Internet et consulter les dispositifs de financements ou les ressources. Vous pouvez aussi copier et coller les sites Internet des dispositifs / ressources qui vous intéressent dans votre navigateur Internet. Ce guide étant volumineux quant au nombre de pages, nous vous conseillons de ne pas l'imprimer d'autant plus que les ressources sont en ligne. Merci !

Introduction

Cette seconde édition du *Guide des Financements de la Mobilité internationale pour les artistes et professionnel·les de la culture, Focus sur les territoires ultramarins français* est publiée à la mi-octobre 2026 par On the Move avec le soutien du ministère de la Culture.

Ce guide se concentre exclusivement sur les régions ultrapériphériques ainsi que sur les territoires d'outre-mer, localisés en dehors de la France hexagonale et du continent européen : **La Réunion, Mayotte, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane** ainsi que **la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, et Saint-Pierre-et-Miquelon**.

Comme pour l'ensemble des guides des financements de la mobilité culturelle publiés par On the Move, celui-ci vise à rendre accessibles des informations, dans la mesure du possible actualisées, couvrant les soutiens à la mobilité internationale vers et depuis ces territoires pour les artistes et professionnel·les de la culture.

Ce guide répertorie ainsi des organismes de financements aux niveaux local, national, et international, publics ou privés. Les première et deuxième sections se focalisent sur les opportunités régulières tandis que la troisième section inclut des programmes (pour l'instant) non-réguliers et / ou soutenant des projets ne s'adressant pas exclusivement au secteur culturel. Dans ces trois premières parties, seuls les dispositifs basés sur des appels ouverts, pour lesquels l'information est accessible en ligne, et comprenant au moins une prise en charge partielle des voyages, sont inclus.

La quatrième section, proposée en partenariat avec le point d'information à la mobilité culturelle, MobiCulture, est un aperçu de certains aspects réglementaires spécifiques aux territoires ultramarins français. Enfin la cinquième section inclut des ressources additionnelles telles que des dispositifs de financements non ouverts à candidature régulière ou des publications en lien avec le secteur culturel dans les territoires ultramarins français.

Dès la conception de ce guide dont la première édition couvrait la période 2022-2023, nous avons eu l'ambition de dresser un portrait des soutiens existants à la mobilité culturelle vers et depuis les pays à proximité géographique des territoires ultramarins français ([voir la liste indicative](#)). Nous souhaitons nous intéresser aux problématiques qui sont propres aux artistes et professionnel·les de la culture qui y sont basé·es. Cette démarche était née de conversations avec ces dernier·ères à travers lesquelles nous avons identifié une envie de pouvoir nouer des échanges internationaux entre pairs vivant dans une proximité géographique de leurs lieux principaux de travail et de création. Pour certain·es, cette envie s'inscrivait dans une volonté de mieux cerner, comprendre et, éventuellement, développer une identité régionale (ex : caribéenne, indianocéanique...) liée à des expressions artistiques et culturelles ancrées dans des contextes historiques et géopolitiques spécifiques.

L'actualisation de ce guide fait état de la fin de certains programmes expérimentaux ou structurants notamment Archipel.EU financé dans le cadre d'un financement européen et coordonné par l'Institut français ou TransCultura par l'UNESCO. Si les chercheuses — Lunyse Gabon et Aurélie Fontaine — ont pu identifier d'autres programmes pertinents pour les artistes et les professionnel·les de la culture des territoires concernés, la suppression de programmes structurants et/ou la baisse des montants alloués aux mobilités de ces territoires sont un fait et une réalité de travail de plus en plus complexe pour le secteur.

La recherche dans son ensemble a été menée entre juillet et octobre 2026 afin de tenter d'identifier des aides au-delà des dispositifs venant des organismes français (publics et privés). Toutefois, comme pour la première édition, la plupart des programmes identifiés sur la base de nos critères éditoriaux reposent sur des fonds publics français ou européens.

Nous réitérons finalement notre souhait que ce guide actualisé puisse aider à faciliter des échanges avec des instances publiques et privées en France mais aussi des pays à proximité des territoires ultramarins français dans le but d'une meilleure coopération internationale au bénéfice du développement et de la diversité des arts et de la culture. C'est également dans ce sens qu'On the Move continue de plaider à l'heure de la finalisation de ce guide, dans le cadre de la négociation du nouveau cadre financier pluriannuel européen (2028-2034), pour une meilleure prise en compte des spécificités des régions ultrapériphériques et des territoires d'outre-mer européens dans les dispositifs de mobilité au sein du programme AgoraEU.¹

1 Voir notamment le point 1 du [communiqué d'On the Move](#) daté du 22 mai 2026.

Guide de lecture

De manière générale, les guides des financements de la mobilité culturelle co-produits par On the Move visent à rendre de la manière la plus accessible et actualisée possible des informations sur les soutiens réguliers à la mobilité internationale pour les artistes et professionnel·les de la culture. Ces guides ont également pour objectif de fournir aux responsables de politiques publiques culturelles et aux bailleurs de fonds privés une vue d'ensemble des aides récurrentes existantes afin de pouvoir ajuster leurs actions ou créer de nouveaux dispositifs de manière à pérenniser et/ou à élargir l'accès à la mobilité culturelle pour tou·tes.

Nous espérons que ce guide pourra aider, directement ou comme outil de base pour des ateliers d'information et d'accompagnement, les artistes et professionnel·les de la culture dans les territoires ultramarins, à identifier des dispositifs pour leur mobilité, notamment ceux qui ne sont pas conçus spécifiquement pour leurs contextes mais pour lesquels iels seraient parfaitement éligibles.

Sur la base de la politique éditoriale propre aux guides de financements de la mobilité, les chercheuses, pour cette édition, ont souhaité insister sur certaines dynamiques propres aux régions et territoires concernés en :

- mettant en avant certains dispositifs tels que des résidences qui concernent les artistes français-es en général mais qui pour des raisons thématiques, géographiques, culturelles ou autres ont une connexion particulière avec un ou plusieurs territoires ultramarins,
- renforçant la visibilité de certains fonds notamment à un niveau régional qui ne sont pas forcément dédiés au secteur culturel ou artistique mais pour lesquels des artistes, professionnel·les ou des organisations sont éligibles,
- valorisant des lieux ou sites ressources pour affiner sa veille d'information et/ou un accompagnement spécifique.

Nous encourageons également les personnes intéressées par les soutiens répertoriés dans ce guide à consulter les projets déjà financés par les organisations pour affiner leur recherche au-delà de la lecture des critères d'éligibilité et des processus de candidature.

Si l'objectif de nos guides est de tenter de rassembler dans un seul document l'ensemble des ressources correspondant à nos critères, nous sommes néanmoins pleinement conscientes des limites d'un tel exercice, d'autant que de nombreux dispositifs sont en cours d'évaluation et/ou d'actualisation. Nous vous serions reconnaissantes de nous envoyer toute correction ou suggestion à info@on-the-move.org. Ces retours nous permettront d'enrichir la prochaine édition du guide.

Sur le site Internet d'On the Move et dans notre lettre d'information, nous recueillons et publions des opportunités de mobilité culturelle ponctuelles, telles que des appels à projet et des possibilités de financement. Notre lettre d'information en français est mensuelle, gratuite, et soutenue par le ministère de la Culture. N'hésitez pas à vous y abonner !

on-the-move.org/news | on-the-move.org/newsletter
on-the-move.org/resources/ressources-francais

Sommaire

Section 1. Les dispositifs réguliers d'aide à la mobilité internationale vers et/ou depuis les pays à proximité géographique des territoires ultramarins

Une introduction aux soutiens existants permettant les échanges artistiques / culturels professionnels au sein d'une même région du monde (ex: la Caraïbe, l'océan Indien, l'Océanie...)

Ministère de la Culture et Ministère des Outre-mer

- * Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les Outre-mer (FEAC)

Ministère des Outre-mer

- * Fonds d'échange à but Éducatif, Culturel, et Sportif (FEBCS)

Commission permanente de la coopération franco-québécoise (Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, Consulat général de France à Québec, Ministère des Relations internationales et de la Francophonie)

- * Appel à projets général (AAPG) - Coopération institutionnelle et générale (biennie)
- * Le Fonds Émérillon

Caraïbe

Ministère de la Culture (directions des affaires culturelles de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane)

- * Fonds de mobilité ultramarins Caraïbes

Tropiques Atrium scène nationale de Martinique

- * Résidences Tremplin, Recherche, Création ou Projet

Institut français, Tropiques Atrium scène nationale de Martinique

- * Ateliers Fabrique Cinéma Amazonie-Caraïbes

Fonds européen de développement régional (FEDER)

- * Interreg Caraïbes

Maison de la photographie Guyane-Amazone (MAZ), en partenariat avec Amis de Artistik Rézo, Zofi

- * Foto Kontré, programme de résidences croisées porté par la Biennale internationale des Rencontres Photographiques de Guyane

Institut français, Villa Fatumbi (Brésil)

- * Résidence Artistique

Caribbean Culture Fund (CCF)

- * Appel à propositions : Résidences et Bourses

Indianocéanie / Pacifique

Ministère de la Culture (Secrétariat général, Directions des affaires culturelles de La Réunion et de Mayotte)

- * Fonds de mobilité ultramarins (Indianocéanique)

Fonds européen de développement régional (FEDER) - La Région Réunion (autorité de gestion)

- * INTERREG VI Océan Indien

Fonds européen de développement régional (FEDER) - Département de Mayotte (autorité de gestion)

- * INTERREG VI Canal du Mozambique

Pôle Régional des musiques actuelles de La Réunion (PRMA)

- * Fonds régional d'aide à la mobilité (FRAM)

Association Scènes Australes

- * Indian Ocean Music Market (IOMMA)

Association Hors Champ Réunion

- * Festival International du Film de l'Océan Indien (FIFOI)

Villa Swagatam en Inde / Cité des Arts de La Réunion / Lerka Réunion

- * Résidences croisées artistiques et littéraires

Villa Lenox - Institut français d'Afrique du Sud

- * Ouverture d'une nouvelle Villa en Afrique du Sud et programmes de résidence

Villa Antipode Noho - Nouvelle-Zélande

- * Programme de résidences Noho (Pacifique français)

Villa Antipode - Nouvelle-Zélande

- * Programmes de résidences (tous territoires français)

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Secrétariat Permanent pour le Pacifique (pour la gestion)

- * Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (Fonds Pacifique)

Pour aller plus loin

Guides des financements de la mobilité - On the Move

Fiches pratiques - Centre National de la Musique

Section 2. Les dispositifs réguliers d'aide à la mobilité internationale (tous pays confondus en dehors des pays à proximité géographique et y compris la France hexagonale) vers et/ou depuis les territoires ultramarins

Une introduction aux soutiens existants qui sont particulièrement à destination des artistes, professionnel·les de la culture, et organisations ultramarin·es.

Ministère des Outre-mer

- * Subventions de production audiovisuelle
- * Initiatives Outre-mer (AAPIOM)

LADOM (L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité)

- * Aide à la continuité territoriale – Mobilité talents

Directions des Affaires Culturelles (DAC)

- * Aides au spectacle vivant (ADSV) depuis les départements et régions d'Outre-Mer

Ministère de la Culture / Direction des Affaires Culturelles de La Réunion (DAC) / Région Réunion / Centre National de la Musique (CNM)

- * Contrat de filière musiques actuelles 2024-2027 à La Réunion

La Région Réunion

- * Aides à la mobilité

Département de La Réunion

- * Aides sectorielles et appels à projets

Région Guadeloupe

- * Aide forfaitaire à la mobilité artistique

Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC)

- * Aide sélective pour les œuvres cinématographiques intéressant les cultures d'outre-mer

Onda

- * Mobilité des professionnel·les / Aides à la tournée

Centre national de la musique (CNM)

- * Fonds Outre-mer Musique, soutien à la mobilité

Spedidam

- * Aide au déplacement à l'international, diffusion du spectacle vivant

Institut français

- * Des mots à la scène
- * Appui aux opérateurs culturels en Afrique (AOCA)
- * Programme pour Artistes Internationaux en Résidence (PAIR)

Institut français des Pays-Bas et la Jan van Eyck Academie

- * Programme de résidence Villa van Eyck

Ateliers Médicis

- * Résidence Création en cours

Cité internationale des arts

- * Trame

Cité internationale des arts, Direction des affaires culturelles de Guadeloupe (DAC), le Conseil départemental de la Guadeloupe

- * Lakou Kilti

Compagnie La Mangrove (Guadeloupe), Al Badil – L'Alternative Culturelle (Tunisie) et Le Ballet Populaire – Brian Ca (Luxembourg)

- * Propaganda 2.0

Ambassade de France au Bénin et MansA – Maison des Mondes Africains, en dialogue avec l'ADAC – Agence de Développement des Arts et de la Culture du Bénin | Mise en oeuvre par l'Institut français du Bénin

- * Inspiration Bénin – au Cœur des Mondes Africains

Ministère de la Culture de la Polynésie française / Cité Internationale des Arts

- * Programme de résidence Firi anoihi

Gasworks - Galerie d'art (UK)

- * Résidences pour artistes d'Afrique de l'Est / la Caraïbe

Commission Européenne (coordination par le Goethe-Institut)

- * Culture Moves Europe

Pour aller plus loin

Guide des financements de la mobilité pour la France

Programmes européens

Section 3. Les dispositifs non-réguliers d'aide à la mobilité internationale (tous pays confondus) vers et /ou depuis les territoires ultramarins

Une introduction aux soutiens existants qui ne sont pas (encore) réguliers et qui sont à destination des artistes, professionnel·les de la culture, et organisations ultramarin·es.

Ministère de la Culture

- * **Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA)**

Centre Culturel Franco-Mozambicain (CCFM)

- * **Programmes de résidences et appels à programmation**

Goethe-Institut / Expertise France, en partenariat avec l'Institut français

- * **Partenariats Afrique-Europe pour la Culture - Connect & Create**

Pour aller plus loin

Music Moves Europe

Perform Europe

Réseaux européens et internationaux

Section 4. Point sur les démarches administratives

par Anaïs Lukacs de MobiCulture

Section 5. Des ressources additionnelles

Politiques culturelles

Pacte en faveur des artistes et de la culture ultramarine

Les flux de la mobilité culturelle - régions ultrapériphériques et pays et territoires d'Outre-mer de l'Union européenne : Rapport et recommandations politiques

Renforcement de la coopération culturelle entre La Réunion et l'Afrique du Sud

Cérémonie nationale d'inclusion à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (PCI)

Politiques publiques

Nouvelle-Calédonie : Ouverture par l'État français de la négociation d'un nouveau contrat financier pluriannuel sur la période de 2027 à 2031

Industries créatives

Commission de l'Océan Indien (COI) / Agence française de développement (AFD)

- * **Projet régional de développement des industries culturelles et créatives en Indianocéanie AFD-COI**

Ministère des Outre-mer

- * **Choose Outre-mer – Concours de pitches**

Résidences & Coopération

La Chartreuse, Centre national des écritures du spectacle

- * **Résidence individuelle / Résidence collective**

Fonds Edouard Glissant

- * **Résidence d'artistes à la Maison Edouard Glissant**

Maison Coquille, ville de Basse-Terre, CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)

- * **Résidence de recherche et création**

CIAP, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine - Camp de la transportation, ville Saint-Laurent-du-Maroni

- * **Résidence, exposition, ateliers**

Écritures théâtrales contemporaines en Caraïbe / ETC_Caraïbe

- * **Prix d'écriture théâtrale – ETC_Caraïbe**

Documents d'artistes Caraïbes et Amazonies / La Réunion

- * **Coopération internationale : Meet-ups et comités de sélection**

Aides / conseils pour des subventions européennes

Relais Culture Europe

- * **LabEurope**

Agence française de développement (AFD)

- * **Préfinancement de subventions européennes et d'État dans les Outre-mer (PSEE)**

Jeunes / étudiant·es

Collectivité Territoriale de Martinique

- * **Aide à la formation culturelle et artistique**

Académie de Mayotte

- * **Jeunesse / Vie associative**

Ressources bibliographiques (sélection)

Liste des pays et territoires de proximité

Biographies des chercheuses

Section 1.

Les dispositifs réguliers d'aide à la mobilité internationale vers et /ou depuis les pays à proximité géographique des territoires ultramarins

Une introduction aux soutiens existants permettant les échanges artistiques / culturels professionnels au sein d'une même région du monde (ex: la Caraïbe, l'océan Indien, l'Océanie...)

Ministère de la Culture et Ministère des Outre-mer

* Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les Outre-mer (FEAC)

Secteur(s)

→ tous secteurs artistiques et culturels

Critères géographiques

→ soutien à des projets de mobilité entre les territoires ultramarins, des Outre-mer vers l'hexagone, et inversement, ainsi que des territoires ultramarins vers les pays étrangers (de leur zone géographique ou dans le monde)

Résidence légale

→ les demandes peuvent être issues de structures des Outre-mer ou de France hexagonale

Profession

→ personnes physiques munies d'un RIDET ou d'un SIRET, associations, collectivités territoriales, entreprises publiques locales, EPCI à fiscalité propre, établissements publics / services de l'État, organismes de recherche, organismes privés

Destinations

MS ME entrante et sortante

Dimension des aides

Maximum 40% du budget total du projet. Dépenses notamment éligibles : voyages des personnes et transports des œuvres.

Autres priorités

- développer les échanges artistiques et culturels entre d'une part les Outre-mer et, d'autre part, leur environnement régional, la France hexagonale, et l'international,
- favoriser la circulation des artistes, la création et diffusion des œuvres, des spectacles et du patrimoine culturel et immatériel, la tenue de manifestations culturelles, la mise en place de formations pour la professionnalisation des artistes et acteur·ices culturel·les, la recherche en art et les besoins en ingénierie.

Une commission par an. Le prochain appel devrait ouvrir en novembre 2026 pour des résultats mi 2027.

<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Fonds-d-aide-aux-echanges-artistiques-et-culturels-pour-l-Outre-mer-FEAC>

+++

Exemples de projets culturels financés dans le cadre de ce dispositif en 2025 : Les Rencontres Nationales des Écoles de Cirque en Occitanie (participation d'enseignant·es guyanais·es et martiniquais·es), la 4^e édition des Journées du Patrimoine Culturel Immatériel des Antilles et de la Guyane, la 25^e édition du salon du livre "Lire en Polynésie", accueil du groupe réunionnais Tapok dans le réseau des Alliances françaises au Kenya.

Ministère des Outre-mer

* Fonds d'échange à but Éducatif, Culturel, et Sportif (FEBECS)

Secteur(s)

→ tous secteurs artistiques, culturels et sportifs

Critères géographiques

→ France hexagonale, environnement régional direct

Résidence légale

→ Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Wallis-et-Futuna

Profession

→ associations, établissements scolaires et, selon les territoires, personnes physiques sous couvert d'une association.
Les déplacements soutenus doivent bénéficier à des jeunes de moins de 30 ans.

Destinations

MS sortante

Dimension des aides

Prise en charge financière partielle des frais de transport vers la France hexagonale et l'environnement régional pour des projets dans les champs de la jeunesse et l'éducation populaire, l'éducation (secteur scolaire), la culture et le sport. Les dépenses éligibles, le taux d'intervention, le plafond de l'aide et le calendrier dépendent des territoires ultramarins.

Autres priorités

Ce fonds est à destination de jeunes de moins de 30 ans. La priorité et certains critères significatifs peuvent différer en fonction des territoires (focus sur une action professionnelle ou au contraire activités non professionnelles, composition du groupe, actions de sensibilisation obligatoires etc.).

Le fonds étant décentralisé, nous conseillons de vous référer à la liste des DAC / DCJS ou missions culturelles [page 59](#).

Vous pouvez retrouver les sites et contacts des DAC et MAC par territoire sur ce lien : <https://www.culture.gouv.fr/regions>

Commission permanente de la coopération franco-québécoise (Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, Consulat général de France à Québec, Ministère des Relations internationales et de la Francophonie)

* Appel à projets général (AAPG) - Coopération institutionnelle et générale (biennie)

Secteur(s)

→ tous (focus sur les Industries Culturelles et Créatives-ICC)

Critères géographiques

→ Québec-France

Résidence légale

→ Québec, France (inclus territoires ultramarins)

Profession

→ organismes à but non lucratif, fédérations, associations, institutions publiques, entreprises culturelles

Destinations

MS ME entrante et sortante

Dimension des aides

Le soutien accordé est d'un montant annuel maximal de 20 000 \$ CA (pour la partie québécoise) et 8 000 € (pour la partie française). La somme ne peut excéder 50% du budget total.

Autres priorités

- Les thèmes prioritaires pour la biennie 2027-2028 sont : le développement économique, la transition écologique et énergétique, la transformation numérique et cybersécurité, la culture et la langue française, l'éducation, la jeunesse et le sport, la santé et la solidarité.
- Deux axes transversaux sont également pris en compte en priorité : l'égalité entre les femmes et les hommes et l'éco-responsabilité.
- Appel en cours au moment de la finalisation de ce guide.

<https://qc-ca.diplomatie.gouv.fr/fr/relations-bilaterales/cooperation-institutionnelle>

* Le Fonds Émérillon

Secteur(s)

→ tous (focus sur les Industries Culturelles et Créatives-ICC)

Critères géographiques

→ Québec-France

Résidence légale

→ Québec, France (inclus territoires ultramarins)

Profession

→ organismes à but non lucratif, fédérations, associations, institutions publiques, entreprises culturelles

Destinations

MS ME entrante et sortante

Dimension des aides

Le Fonds Émérillon est destiné à soutenir des initiatives de coopération franco-québécoise émergentes en dehors des périodes de candidature aux appels à projets (coopération générale, scientifique et décentralisée). Ces projets doivent néanmoins s'inscrire dans les thèmes prioritaires des appels à projets et répondre à leurs critères d'admissibilité.

<https://qc-ca.diplomatie.gouv.fr/fr/relations-bilaterales/cooperation-institutionnelle>

+++

Exemple de projet culturel financé dans le cadre de ce financement : "Le Cirque Contemporain dans les Amériques" entre Metis'Gwa et La TOHU - Cité des arts du cirque.

Caraïbe

Ministère de la Culture (directions des affaires culturelles de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane)

* Fonds de mobilité ultramarins Caraïbes

Secteur(s)

- architecture, arts de la rue, arts visuels, bande dessinée, cinéma, cirque, conte, danse, débats d'idées, design, documentaire, formations artistiques, formation aux métiers de la culture, jeux vidéo, livre, marionnettes, métiers d'art, mode, musée et patrimoine, musique classique et contemporaine, musiques actuelles et jazz, numérique, patrimoine culturel immatériel, photographie, pluridisciplinaire, sport et culture, théâtre, urbanisme

Critères géographiques

- Départements français d'Amérique (DFA) : Guadeloupe, Martinique, Guyane
- Association des États de la Caraïbe (AEC) : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, République Dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago, Venezuela

Résidence légale

- les candidat-es doivent être issu-es de l'un des départements français d'Amérique (DFA) ou d'un pays membre de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), et y résider et exercer leur activité professionnelle depuis au moins cinq années ; ou le siège social de la structure candidate doit être domicilié dans l'un des DFA ou un pays membre de l'AEC

Profession

- le projet peut être porté par des associations, entreprises privées, entreprises publiques locales, organismes de recherche, particuliers.

Destinations

- MS ME** les circulations peuvent se faire au sein de la zone Caraïbe (AEC et DFA) et vers le Canada, les États-Unis et le Brésil

Dimension des aides

Le montant de l'aide est défini en fonction du budget du projet déposé (transport, assurance, visa si besoin), et ne peut dépasser 8 000 € par an pour une candidature par structure, et 2 200 € par an pour une candidature individuelle.

Autres priorités

Sont soutenues en priorité les mobilités pour la participation à des événements prescripteurs, les formations, le développement de marchés, la participation de professionnel·les à des réseaux transnationaux, les temps de recherche et de collaboration artistique, les invitations à des débats, des conférences ou des séminaires, les résidences de création.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/fonds-de-mobilite-ultramarins-caraibes-et-indianoceanique>

Tropiques Atrium scène nationale de Martinique

* Résidences Tremplin, Recherche, Création ou Projet

Secteur(s)

→ musique, danse, théâtre, arts de la parole, arts visuels, performance

Résidence légale

→ être basé-e en Guadeloupe ou en Martinique

Profession

→ artiste, compagnie

Destinations

ME entrante

Dimension des aides

Tropiques Atrium a mis en place depuis plusieurs années un dispositif d'accompagnement dédié aux créateur-ices martiniquais-es, ou aux artistes extérieurs présentant un intérêt à agir sur le territoire martiniquais... Quatre types de résidences sont proposés : tremplin, recherche, création, projet. Ce programme offre un soutien professionnel, administratif, logistique et financier, à travers un cadre de travail privilégié aux artistes pour mener à bien leurs recherches et leurs projets.

Autres priorités

Une dizaine de projets et d'artistes est accompagnée chaque saison.

<https://tropiques-atrimum.fr/scene-nationale/accompagnement-2025-2026/>

Institut français, Tropiques Atrium scène nationale de Martinique

* Ateliers Fabrique Cinéma Amazonie-Caraïbes

Secteur(s)

→ cinéma

Résidence légale

→ être issu-es de Martinique, Guadeloupe, Guyane, ou y résider depuis au moins 10 ans

Profession

→ cinéaste, producteur-ice

Destinations

MS ME entrante et sortante

Dimension des aides

Le projet doit être un premier ou deuxième long-métrage cinéma de documentaire ou de fiction, en développement. Les projets télévisuels et les séries ne sont pas éligibles. Le-a cinéaste doit être accompagné-e d'un-e producteur-ice martiniquais-e, guadeloupéen-e et guyanais-e, ou œuvrant sur les territoires. Il est aussi possible de candidater en tant que réalisateur-ice/producteur-ice pour un-e cinéaste qui possède déjà une société de production ou a le projet de la créer (information datée de l'appel à projets 2026).

Autres priorités

Les porteur-euses d'un projet doivent avoir réalisé ou produit au moins une œuvre de format court.

<https://www.institutfrancais.com/fr/programme/conseil-expertise/ateliers-fabrique-cinema-amazonie-caraibes>

Fonds européen de développement régional (FEDER)

* Interreg Caraïbes

Secteur(s)

→ tous

Critères géographiques

→ Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin avec un partenaire des pays et territoires suivants : Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bonaire, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Curaçao, Dominique, République Dominicaine, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Porto Rico, Saba, Sainte-Lucie, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache, Saint-Kitts-et-Nevis, Sint Maarten, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela

Résidence légale

→ le porteur de projet doit avoir son siège principal en Guadeloupe, Martinique en lien avec les pays / territoires de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) pour les projets transfrontaliers, et en Guadeloupe, Martinique, Guyane, ou Saint-Martin pour les projets de coopération transnationale avec des partenaires de l'ensemble de la Caraïbe

Profession

→ le porteur de projet doit appartenir à l'une des catégories suivantes : association, ONG, collectivité territoriale, média, université, organisme de formation, institut de recherche, entreprises privées, cabinet de conseil

Destinations

MS ME entrante et sortante

Dimension des aides

Le programme Interreg Caraïbes 2021-2027 dispose d'une enveloppe globale de 85,7 millions d'euros, dont 67,9 millions proviennent du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Le taux de cofinancement maximal pour les projets est fixé à 85% du budget total éligible.

Autres priorités

Pour la période 2021-2027, la Commission Européenne a mis en avant de grandes priorités : une Caraïbe plus intelligente et innovante ; une Caraïbe plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone, une Caraïbe mieux connectée ; une Caraïbe plus sociale et plus inclusive ; une coopération transfrontalière renforcée entre Saint-Martin et Sint Maarten.

Notes importantes

Des appels ont eu lieu en mai 2026 (priorité 5, coopération Saint-Martin / Sint Maarten). La prochaine phase pluriannuelle couvrira la période allant de 2028 à 2034. Pour autant, le programme Interreg Caraïbes accepte également la soumission de dossiers hors période d'appel de fonds, sous condition de disponibilité des fonds. Ce programme ne finance pas directement des aides individuelles à la mobilité mais les partenaires de projets peuvent bénéficier ou faire bénéficier d'aides à la mobilité.

<https://interreg-caraibes.eu/>

+++

Exemple de projet culturel financé dans le cadre de ce dispositif

2GAITHIER aborde la question de la transformation des territoires et des habitant-es à travers l'action de structures culturelles et artistiques avec deux objectifs :

- Favoriser l'inclusion sociale des habitant-es par le développement de l'activité économique, artistique et culturelle, en lien avec la transformation d'un espace public
- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes, des animateur-ices, des intervenant-es.

Une coopération interrégionale qui rassemble les territoires de Guadeloupe, Guyane, Saint-Vincent-et-Les-Grenadines et le Mexique, avec Metis'Gwa, chef de file.

<https://interreg-caraibes.eu/2gaithier>

Maison de la photographie Guyane-Amazonie (MAZ), en partenariat avec Amis de Artistik Rézo, Zofi

* Foto Kontré, programme de résidences croisées porté par la Biennale internationale des Rencontres Photographiques de Guyane

Secteur(s)

→ photographie

Critères géographiques

→ Guyane, France hexagonale, international

Résidence légale

→ ouvert

Profession

→ photographe ou plasticien·ne sensible à une pratique photographique

Destinations

MS Guyane (mobilité sortante)

ME France hors Guyane + d'autres pays (mobilité entrante)

Dimension des aides

Ce programme offre à trois photographes émergent-es de la scène antillo-guyanaise française un accompagnement individuel sur une période de quinze mois. L'objectif est de les soutenir dans la construction de leurs projets artistiques en lien avec les territoires amazonien et caribéen. Ce parcours se concrétise par une restitution sous forme d'exposition durant la Biennale internationale des Rencontres Photographiques de Guyane.

Prise en charge durant le temps de résidence spécifiquement : 2 200 € (bourse de vie et droits d'auteur-es.), frais de voyage (aérien et terrestre), hébergement pris en charge en sus.

Autres priorités

Résidences d'un à deux mois. Accueil de deux photographes étranger·ères (ou venant d'autres régions de France) en Guyane et, en parallèle, accueil de deux photographes de Guyane à l'étranger (ou dans une autre région de France, Guadeloupe, Martinique...).

<https://www.maz-photographie.com/foto-kontre>

Institut français, Villa Fatumbi (Brésil)

* Résidence Artistique

Secteur(s)

→ tous, sauf appel à candidature spécifique

Résidence légale

→ en général l'un des pays du réseau (France, Brésil, Bénin et Côte d'Ivoire), mais d'autres localités peuvent être incluses selon l'appel à candidature dédié.

Profession

→ artistes, professionnel·les des industries culturelles, structures, institutions et festivals

Destinations

MS sortante

Dimension des aides

Nouvelle initiative de l'Ambassade de France au Brésil, la Villa Fatumbi présente un modèle innovant et adaptable de réseau-archipel : un espace commun de dialogue où chaque membre de la Villa Fatumbi est autonome et indépendant, tout en partageant des valeurs et une vision communes. Ce programme de coopération culturelle propose un modèle inédit d'échanges entre la France, le Brésil et l'Afrique (Bénin et Côte d'Ivoire), visant à promouvoir la création contemporaine et le développement de l'économie créative.

Autres priorités

- Entre 1 et 3 mois
- Bourse de résidence de 1 500 à 3 000 € nets/mois
- Transport international et local et logement pris en charge
- Espace de travail mis à disposition
- Accompagnement sur mesure et mise en réseau internationale

<https://cooperacaofrancabrasil.com.br/villafatumbi/fr/>

Caribbean Culture Fund (CCF)

* Appel à propositions : Résidences et Bourses

Secteur(s)

→ tous

Résidence légale

→ être basé-e dans la Caraïbe. Chaque appel définit la liste ciblée des pays éligibles, à relire attentivement au cas par cas.

Profession

→ artistes, acteur-ice culturel-le, associations, collectifs, institutions et entreprises culturelles

Destinations

MS ME entrante et sortante

Dimension des aides

Le CCF attribue dix subventions de 5 000 US \$ pour soutenir des résidences et bourses intra-caribéennes de courte durée (information datée de l'appel à projets 2026).

Autres priorités

La subvention du CCF peut couvrir tous les coûts, y compris les visas, le transport, l'hébergement, les repas et l'interprétation pour un maximum de deux artistes provenant d'un pays ou territoire caribéen autre que celui de l'organisation candidate.

<https://caribbeanculturefund.org/grants-and-funding/>

Indianocéanie / Pacifique

Ministère de la Culture (Secrétariat général, Directions des affaires culturelles de La Réunion et de Mayotte)

* Fonds de mobilité ultramarins (Indianocéanique)

Secteur(s)

- architecture, arts de la rue, arts visuels, bande dessinée, cinéma, cirque, conte, danse, débats d'idées, design, documentaire, formations artistiques, formation aux métiers de la culture, jeux vidéo, livre, marionnettes, métiers d'art, mode, musée et patrimoine, musique classique et contemporaine, musiques actuelles et jazz, numérique, patrimoine culturel immatériel, photographie, pluridisciplinaire, sport et culture, théâtre, urbanisme

Critères géographiques

- le programme soutient les mobilités dans la zone de l'Océan Indien ainsi qu'avec le Mozambique, la Tanzanie, l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Inde. Les projets de mobilité doivent obligatoirement avoir un lien avec Mayotte ou La Réunion.

Résidence légale

- les candidat-es doivent être issu-es de l'un des départements français de l'Océan Indien (Mayotte, La Réunion), d'un pays membre de la Commission de l'Océan Indien (COI) (Union des Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) ou d'un des autres pays éligibles (Mozambique, Tanzanie, Afrique du Sud, Kenya, Inde), y résider et exercer leur activité professionnelle depuis au moins cinq ans ; ou le siège social de la structure doit être domicilié dans l'un des départements français de l'Océan Indien, dans un pays membre de la COI (Commission de l'Océan Indien) ou autre pays éligible

Profession

- individus, associations, entreprises privées, organismes de recherche, entreprises publiques locales

Destinations

MS ME Les circulations peuvent se faire au sein de la zone indianocéanique et en provenance ou en direction du Mozambique, de la Tanzanie, de l'Afrique du Sud, du Kenya et de l'Inde.

Dimension des aides

Le montant de l'aide est défini en fonction du budget du projet déposé (transport, assurance, visa si besoin), et ne peut dépasser 8 000 € par an pour une candidature par structure (aide au projet), et 2 200 € par an pour une candidature individuelle (allocation de transport). Une seule demande de financement par année en cours.

Dispositif non cumulable avec le Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les Outre-mer (FEAC).

Autres priorités

Sont soutenues en priorité les mobilités pour la participation à des événements prescripteurs, les formations, le développement de marchés, la participation de professionnel·les à des réseaux transnationaux, les temps de recherche et de collaboration artistique, les invitations à des débats, des conférences ou des séminaires, les résidences de création.

Les candidat-es sont encouragé-es à développer une approche éco-responsable et d'égalité femmes-hommes.

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/fonds-de-mobilite-ultramarins-caraibes-et-indianoceanique>

Fonds européen de développement régional (FEDER) - La Région Réunion (autorité de gestion)

* INTERREG VI Océan Indien

Secteur(s)

- tous, focus au sein du secteur culturel sur le patrimoine matériel et immatériel de l'océan Indien

Critères géographiques

- Le programme Interreg océan Indien est financé par l'Union européenne (fonds FEDER) au titre de la coopération territoriale européenne, qui fait partie de l'objectif de politique de cohésion de l'Union européenne.
- La zone géographique comprend La Réunion, Mayotte, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et douze États tiers : Madagascar, Maurice, les Comores, les Seychelles, les Maldives, l'Australie, le Mozambique, l'Inde, le Kenya, la Tanzanie, le Sri Lanka et l'Afrique du Sud.
- Un projet INTERREG océan Indien est un projet de coopération entre un porteur de projet établi à La Réunion ou, sous certaines conditions, à Mayotte (bénéficiaire de la subvention) et un ou plusieurs organismes partenaires de la zone océan Indien éligible. Les opérations portées par un acteur de Mayotte associant un pays ou territoire situé hors du périmètre du programme INTERREG VI Canal du Mozambique peuvent être soutenues par le programme INTERREG VI océan Indien. Les opérations portées par un acteur de La Réunion et bénéficiant à Mayotte avec un ou plusieurs pays relevant du programme Canal du Mozambique relèvent prioritairement de ce dernier.

Résidence légale

- territoires et pays susmentionnés en fonction du type de coopération

Profession

- les bénéficiaires éligibles dépendent de la fiche-action concernée. Pour les projets culturels et artistiques : associations, autorités publiques locales, régionales ou nationales et leurs groupements, sociétés publiques locales et établissements publics. Le porteur de projet doit être issu de La Réunion ou de Mayotte

Destinations

MS ME entrante et sortante

Dimension des aides

Elle dépend du type de projet et de la fiche-action mobilisée. Le programme INTERREG VI Océan Indien 2021-2027 est doté d'une enveloppe de 62,2 millions d'euros (M€), sous l'autorité de gestion de la Région Réunion. Il est composé de 4 priorités :

- (1) Consolider la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeurs au niveau régional (28,9 M€) ;
- (2) Accentuer la résilience et le développement durable des territoires (14,3 M€) ;
- (3) Renforcer les compétences, la culture et le tourisme en faveur du développement économique et social (16,9 M€) ;
- (4) Améliorer la gouvernance de coopération dans l'océan Indien (2,1 M€).

Pour les projets culturels et artistiques relevant de la fiche-action 3.3, le FEDER peut représenter jusqu'à 85% des dépenses éligibles.

Autres priorités

- Ce programme ne finance pas directement des aides individuelles à la mobilité mais les partenaires de projets peuvent bénéficier ou faire bénéficier d'aides à la mobilité.
- La fiche-action 3.3 soutient trois volets : la connaissance, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel ; les projets artistiques collaboratifs ; la coopération sportive.
- Les nouveaux appels et leur calendrier sont publiés par la Région Réunion. Les demandes sont déposées en ligne sur le portail régional des fonds européens.

<https://www.reunioneurope.org/les-financements-europeens-2021-2027-INTERREG-VI/>

<https://www.regionreunion.com/aides-services/article/votre-projet-interreg-vi-2021-2027> (incluant la liste des opérations financées entre 2024 et avril 2026)

Fonds européen de développement régional (FEDER) - Département de Mayotte (autorité de gestion)

* INTERREG VI Canal du Mozambique

Secteur(s)

- Tous. Dans le secteur culturel : préservation et valorisation du patrimoine culturel, y compris immatériel, diversité culturelle, services culturels, artisanat, résidences d'artistes, réseaux de musées, expositions itinérantes, projets culturels à dimension pédagogique et audiovisuel.

Critères géographiques

- Le périmètre d'intervention de coopération comprend pour l'instant Mayotte, La Réunion, l'Union des Comores, Madagascar et le Mozambique. Bien que le présent programme présente la Tanzanie et les Seychelles, leurs accords étant en attente d'obtention, il sera possible de les inclure par la suite.
- Les opérations portées par un porteur de projet basé à La Réunion réalisées au bénéfice du territoire de Mayotte seront soutenues par ce programme. Les opérations portées par un porteur de projet basé à Mayotte incluant des pays hors périmètre géographique du programme Interreg Canal du Mozambique pourront être soutenues par le programme INTERREG VI océan Indien.

Résidence légale

- territoires et pays susmentionnés en fonction du type de coopération.

Profession

- le porteur de projet doit appartenir à l'une des catégories suivantes : association, ONG, collectivité territoriale, média, université, organisme de formation, institut de recherche, entreprises privées, cabinet de conseil.

Destinations

- MS ME** entrante et sortante

Dimension des aides

Le programme INTERREG VI Canal du Mozambique 2021-2027 est doté d'une enveloppe de 9,2 millions d'euros pour les projets, gérée par le Conseil départemental de Mayotte. Il est composé de 4 priorités :

- (1) Faire un espace de coopération dédié à la recherche, à l'innovation, au numérique et au développement économique des entreprises (1,29 M€) ;
- (2) Faire un territoire de coopération qui œuvre contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement, de la biodiversité et la prévention et la gestion des risques (3,87 M€) ;
- (3) Faire de la zone de coopération un territoire plus social et plus inclusif mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux (3,13 M€ dont 716 014€ pour la protection, le développement et la promotion du patrimoine culturel et des services culturels) ;
- (4) Gouvernance (920 K€).

Le taux de cofinancement peut atteindre 85% des dépenses éligibles.

Autres priorités

Ce programme ne finance pas directement des aides individuelles à la mobilité mais les partenaires de projets peuvent bénéficier ou faire bénéficier d'aides à la mobilité. Au moment de l'actualisation de ce guide, les nouveaux appels ne sont pas encore en ligne.

<https://interreg-canalmozambique.com/>

Les projets soutenus :

<https://interreg-canalmozambique.com/projets-soutenus/>

À notre connaissance, aucun projet spécifiquement culturel n'a été soutenu sur ce programme pour l'instant.

Pôle Régional des musiques actuelles de La Réunion (PRMA)

* Fonds régional d'aide à la mobilité (FRAM)

Secteur(s)

→ musique (musiques actuelles)

Critères géographiques

→ départements français, océan Indien, international

Résidence légale

→ La Réunion (la moitié du groupe au minimum doit être basée à La Réunion)

Profession

→ La demande doit être faite par une structure professionnelle (association ou entreprise), adhérente au PRMA et peut concerner un-e musicien-ne, technicien-ne, régisseur-se et/ou manager du groupe (maximum deux pour l'entourage professionnel).

Destinations

MS sortante

Dimension des aides

- Elle prend en charge tout ou partie des billets d'avion vers l'étranger et les autres départements français incluant la prise en charge éventuelle des coûts d'assurance (annulation et/ou modification), dans une limite de 500 € / billet dans l'océan Indien, 1 200 € en saison basse et 1 500 € en saison haute vers l'hexagone et l'UE, et 2 000 € pour le reste du monde. Le montant de l'aide est variable selon l'avis de la commission.
- Un groupe ne pourra pas obtenir l'aide FRAM plus de 2 fois par an, dans la limite de 15 000 € par an. À partir de la troisième année consécutive, l'aide est dégressive (limitée à 80% du montant des billets d'avion). Principe du non-cumul des aides pour des dépenses éligibles de même nature.

Autres priorités

FRAM s'adresse à des groupes en phase de développement de carrière avant qu'ils ne se tournent progressivement vers d'autres sources de financement (CNM, Adami, Spedidam, SPPF...) et/ou qu'ils ne réussissent à être autosuffisants financièrement. 4 commissions par an (calendrier de référence pour 2026 dans le lien ci-dessous).

Le porteur de projet doit s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- FRAM "Marché pro" : aide au déplacement ciblé pour un groupe en programmation officielle sur un salon professionnel ou sur un événement prescripteur de type marché.
- FRAM "Tournée" : aide à la mobilité pour une tournée visant à consolider la présence et la notoriété du groupe sur un territoire donné (national ou international). De 3 à 5 contrats signés obligatoires (selon les territoires).

<https://www.prma-reunion.fr/blog/dispositifs-2/appel-a-candidatures-2026-fram-marche-pros-et-fram-tournee-141> (appel 2026 pour référence)

<https://www.prma-reunion.fr/dispositifs/fram>

Association Scènes Australes

* Indian Ocean Music Market (IOMMa)

Secteur(s)

→ musique

Critères géographiques

→ représenter les musiques de l'océan Indien

Résidence légale

→ pays de l'océan Indien (liste actualisée au moment de l'inscription en ligne)

Profession

→ artistes musicien·nes

Destinations

ME entrante (hors artistes réunionnais·es)

Dimension des aides

Prise en charge de l'hébergement, transferts locaux, per diem, accréditation et repas le soir du showcase. Dans la limite des capacités budgétaires, le marché IOMMa fournit également un cachet selon le minimum syndical ou une indemnité budgétaire aux groupes programmés, et peut prendre à sa charge partiellement ou totalement les déplacements aériens des groupes résidents hors Réunion.

Autres priorités

Ce marché international se déroule à La Réunion et réunit chaque année des professionnel·les de la musique venu·es d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Australie autour de rencontres, de showcases, de conférences et d'opportunités de coopération interrégionale. Depuis 2011, le IOMMa sélectionne des groupes de La Réunion et de tout l'océan Indien pour se produire en showcase de 30 minutes devant un public de professionnel·les. La programmation artistique est représentative de toutes les musiques de l'océan Indien.

L'appel à candidatures est généralement ouvert en fin d'année (octobre à décembre) pour le marché l'année suivante en juin.

<https://www.iomma.net/fr/accueil/>

Association Hors Champ Réunion

* Festival International du Film de l'Océan Indien (FIFOI)

Secteur(s)

→ cinéma, documentaire, court-métrage

Critères géographiques

→ territoires de l'océan Indien

Résidence légale

→ non précisé

Profession

→ réalisateur·rice, producteur·rice, structures de production, associations

Destinations

ME entrante (hors professionnel·les réunionnais·es)

Dimension des aides

Les films sélectionnés en compétition sont en lice pour 5 prix dotés financièrement : Prix du jury long métrage documentaire (3 500 €), Prix du jury court métrage (1 500 €), Prix Domin – Prix spécial du Pôle Outre-mer (3 000 €), Prix du public (1 000 €) et Prix du jury jeunes (500 €).

Pour chaque film en compétition, un·e réalisateur·rice est invité·e à La Réunion avec prise en charge d'un billet d'avion en classe économique depuis un territoire de la zone océan Indien ou depuis Paris pour les personnes résidant hors de la zone. Un seul membre de l'équipe est pris en charge par film.

Autres priorités

Le FIFOI met en lumière la création cinématographique issue des territoires de l'océan Indien à travers deux compétitions : longs métrages documentaires et courts métrages de fiction ou documentaires. Les films doivent notamment avoir été tournés dans l'un des territoires de la zone.

Le festival comprend également FIFOI: The Market, un Marché du Film destiné aux professionnel·les, favorisant le réseautage, les collaborations, la coproduction, le financement et la circulation des œuvres dans l'océan Indien.

<https://fifoi.re/>

Villa Swagatam en Inde / Cité des Arts de La Réunion / Lerka Réunion

* Résidences croisées artistiques et littéraires

Secteur(s)

→ littérature et métiers d'art. D'autres secteurs peuvent être couverts

Critères géographiques

→ Inde et La Réunion

Résidence légale

→ Inde et La Réunion

Profession

→ artistes, auteurs-rices, traducteurs-rices, designers et chercheurs-ses français-es et indien-nes

Destinations

MS ME entrante et sortante (Inde / La Réunion)

Dimension des aides

Les résidences sont d'une durée d'un à trois mois. Montants non communiqués au moment de la mise à jour de ce guide.

Autres priorités

Pour sa quatrième année d'existence en 2026, la Villa Swagatam en Inde a lancé un programme de résidences croisées artistiques et littéraires sur l'île de La Réunion, territoire entretenant des liens historiques et culturels profonds avec l'Inde. À La Réunion, cette résidence est portée par le Banyan – Centre d'art contemporain de la Cité des Arts et Lerka – Espace de Recherche et de Création en Arts Actuels.

Les projets liés à la littérature et aux métiers d'art sont privilégiés, mais le programme reste ouvert à des approches interdisciplinaires et expérimentales. Cette dynamique ancrée dans la réciprocité témoigne d'une volonté forte de circulation entre La Réunion et l'Inde, et plus largement l'Asie du Sud.

Pour référence, cet appel à projets s'est clos le 31 mai 2026.

Site internet de la Villa Swagatam en Inde : <https://villaswagatam.in/launch-4-call-for-applications-press.php>

Site internet de la Cité des Arts à La Réunion : <https://citedesarts.re/Residence-croisee-Swagatam>

Villa Lenox - Institut français d'Afrique du Sud

* Ouverture d'une nouvelle Villa en Afrique du Sud et programmes de résidence

Secteurs annoncés

→ arts visuels et numériques, design, mode, écriture (littérature, poésie, scénario), artisanat et pratiques interdisciplinaires

Critères géographiques

→ Afrique du Sud

Résidence légale

→ artistes francophones

Profession

→ artistes

Destinations

MS sortante

Dimension des aides

Chaque résident-e bénéficiera d'un accompagnement logistique et financier ainsi que du Breyten Breytenbach Creation Grant (le montant de cette aide n'est pas encore précisé).

Autres priorités

La Villa Lenox est un nouveau lieu de résidence artistique porté par l'Institut français d'Afrique du Sud (IFAS), qui ouvrira officiellement à Cape Town en 2028. Elle accueillera jusqu'à 9 artistes francophones par an, pour des résidences de trois mois, au sein de trois studios-logements. Une première phase pilote hors les murs accueillera deux artistes en 2027. La Villa Lenox vise une immersion des artistes dans l'écosystème culturel du Western Cape et le développement de collaborations avec des artistes et institutions sud-africain-es. Les résidences pourront notamment s'articuler avec les grands rendez-vous culturels de Cape Town, tels que l'Investec Cape Town Art Fair et First Thursdays. La proximité géographique est particulièrement intéressante pour les artistes de la zone océan Indien.

Les critères d'éligibilité et les modalités de candidature ne sont pas encore publiés. À surveiller pour l'ouverture du programme en 2028 ; une première résidence pilote est prévue en 2027.

<https://frenchinstitute.org.za/arts-and-creative-industries/visual-arts/villa-lenox/>

Villa Antipode Noho - Nouvelle-Zélande

* Programme de résidences Noho (Pacifique français)

Secteur(s)

→ arts visuels

Critères géographiques

→ Nouvelle-Zélande

Résidence légale

→ Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna

Profession

→ artistes en arts visuels maîtrisant l'anglais

Destinations

MS sortante

Dimension des aides

Période de résidence d'environ 4 semaines, de fin septembre à fin octobre.

La bourse de résidence comprend le logement, le transport international, une indemnité de séjour, l'accès à l'Université Massey, un soutien technique et un budget de production.

Autres priorités

Créée en 2025 par l'Ambassade de France en Nouvelle-Zélande et le College of Creative Arts de l'Université Massey, cette résidence en arts visuels est dédiée spécifiquement aux artistes du Pacifique français. Elle vise à offrir aux artistes un temps et un espace propices à l'expérimentation, à la création de liens, à l'échange d'idées et à la collaboration.

Le prochain appel à projets ouvre fin mars 2027.

Plus d'informations et profils des lauréat-es :

<https://www.villa-antipode.org/noho>

Villa Antipode - Nouvelle-Zélande

* Programmes de résidences (tous territoires français)

Secteur(s)

→ arts visuels, littérature, design, architecture, communication, technologies créatives, arts numériques, cinéma

Critères géographiques

→ Nouvelle-Zélande

Résidence légale

→ France inclus les territoires ultramarins

Résidence Noho

→ Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna

Profession

→ dépendant de chaque appel à projets, maîtriser l'anglais

Destinations

MS sortante

Dimension des aides

La durée, les dépenses prises en charge et le montant des bourses dépendent de chaque résidence.

Autres priorités

La Villa Antipode propose différentes résidences entre Auckland et Wellington, pour des artistes français-es, ainsi qu'un focus arts visuels pour les artistes en arts visuels du Pacifique français.

Programmes de résidences proposés :

- **Randell Cottage** : auteur-ices
- **Te Whare Hēra** : arts visuels
- **Te Ataata** : art et design, sciences de la communication, ingénierie, sciences informatiques et mathématiques, architecture et technologies créatives
- **Cinematic Arts Miramar** : arts numériques (dont films d'animation, conception de personnages, modélisation 3D, éclairage, simulation, animation 2D, XR, réalisation ou écriture de scénarios...)
- **Noho** : arts visuels (focus Pacifique français)

Plusieurs appels à projets, dont Noho, ouvrent fin mars 2027.

<https://www.villa-antipode.org/>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Secrétariat Permanent pour le Pacifique (pour la gestion)

* Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (Fonds Pacifique)

Secteur(s)

→ tous

Critères géographiques

→ associer au moins une des trois collectivités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française) à un État indépendant du Pacifique.

Résidence légale

→ Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française

Profession

→ institution, association, administration, entreprise dont les projets répondent à la vocation et aux priorités évoquées ci-contre.

Destinations

MS ME entrante et sortante

Dimension des aides

Le Fonds Pacifique intervient nécessairement en co-financement de projets, dans la limite maximum de 50% du montant global du projet. Les dépenses de fonctionnement sont éligibles dans la limite maximale de 20% du montant global du projet.

En 2026, son enveloppe globale s'élevait à environ 225,6 millions de francs Pacifique (1,89 millions d'euros) qui ont contribué au financement de 54 projets, dont 13 déposés par la Nouvelle-Calédonie.

Autres priorités

Le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (dit Fonds Pacifique) est un outil de coopération régionale de la France dans le Pacifique, abondé par des crédits du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il contribue à l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

Thématiques prioritaires :

- thématiques liées au "plan stratégique 2022-2031" de la Communauté du Pacifique" et à la "stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique" du Forum des Îles du Pacifique : la résilience climatique, la sécurité alimentaire, l'économie durable, la santé publique, la protection des ressources naturelles, les connectivités et le développement social ;
- la coopération sportive dans la perspective des jeux du Pacifique 2027 ;
- les projets se traduisant par une mobilité entrante dans les collectivités françaises avec une attention particulière portée aux petits États insulaires du Pacifique ;
- la promotion de la francophonie, de même que la valorisation de l'engagement de la jeunesse des collectivités françaises qui pourra notamment s'appuyer sur le déploiement de volontaires de solidarité internationale.

L'appel à projets 2027 est ouvert à l'heure de l'actualisation de ce guide et jusqu'au 31 décembre 2026.

<https://gouv.nc/actualites/01-10-2026/lancement-de-lappel-projets-du-fonds-pacifique-2027> (appel à projets 2027)

<https://gouv.nc/actualites/thematique/culture> (page culture)

Pour aller plus loin

Guides des financements de la mobilité - On the Move

- Concernant les pays à proximité des territoires ultramarins français, On the Move conseille également de parcourir certains guides des financements de la mobilité focalisés notamment sur le **continent africain et l'Amérique latine**. Selon les dispositifs, les critères d'éligibilité peuvent couvrir la France, territoires ultramarins inclus.

<https://on-the-move.org/resources/funding>

- Le guide focalisé sur la Caraïbe (incluant la Caraïbe française) a été actualisé en 2024 (avec le soutien de l'Union européenne).

<https://on-the-move.org/resources/funding/mobility-funding-guide-caribbean>

- Le guide pour le continent africain sera actualisé et mis en ligne en juin 2027 (avec le soutien de l'UNESCO dans le cadre du programme Aschberg).

<https://on-the-move.org/resources/funding/mobility-funding-guide-africa>

Fiches pratiques - Centre National de la Musique

- Dans le secteur de la musique, le **Centre national de la musique** a des fiches pratiques qui peuvent être utiles en lien avec **l'Afrique, l'Amérique latine** etc.

<https://cnm.fr/international/ressources-internationales/>

Section 2.

Les dispositifs réguliers d'aide à la mobilité internationale (tous pays confondus en dehors des pays à proximité géographique et y compris la France hexagonale) vers et /ou depuis les territoires ultramarins

Une introduction aux soutiens existants qui sont particulièrement à destination des artistes, professionnel·les de la culture, et organisations ultramarin·es.

Ministère des Outre-mer

* Subventions de production audiovisuelle

Secteur(s)

→ audiovisuel

Critères géographiques

→ œuvres ayant un lien avec les outre-mer

Résidence légale

→ non précisé

Profession

→ sociétés de production ou structures associatives dont les statuts prévoient une compétence dans le domaine de la production audiovisuelle

Destinations

MS ME potentiellement entrante et sortante

Dimension des aides

20 000 € au maximum. La part de subventions publiques (État, collectivités, Europe) ne peut pas être supérieure à 80% du coût total du projet.

Cette subvention ne concerne pas spécifiquement la mobilité, mais des transports peuvent être intégrés dans le budget prévisionnel présenté (la priorité est toutefois donnée à l'emploi local et à l'optimisation des déplacements).

Autres priorités

Soutien aux projets d'œuvres audiovisuelles ayant un lien avec les outre-mer et ayant obtenu un accord de diffusion ou un engagement de coproduction d'une chaîne de télévision, d'un portail numérique (ex. Outre-mer La 1^{ère}, Canal+ Outre-mer) ou d'un service de vidéo à la demande (Netflix, prime video) : documentaires, téléfilms, séries, films pour service de vidéo à la demande, docu-fiction, podcasts natifs.

Les projets de flux (une seule diffusion), les projets cinématographiques et les clips musicaux, ainsi que les projets bénéficiant du Fonds d'aides aux échanges artistiques et culturels pour les Outre-mer (FEAC) ne sont pas éligibles. Sont également exclus les formats suivants : œuvres cinématographiques de longue durée, journaux et émissions d'information, variétés, jeux, émissions autres que des fictions majoritairement réalisées en plateau, retransmissions sportives, messages publicitaires, télé achat, autopromotion, services de télétexte.

Pour référence, l'appel à projet 2026 était ouvert en avril-mai 2026.

<https://www.outre-mer.gouv.fr/actions-publiques/subventions>

* Initiatives Outre-mer (AAPIOM)

Secteur(s)

- culture, cohésion sociale, santé, jeunesse, sports, lutte contre les discriminations, égalité entre les femmes et les hommes, enfance, grand âge, handicap

Critères géographiques

- structures dont le siège social est situé dans l'Hexagone ou structures ultramarines porteuses d'un projet qui a vocation à se dérouler sur plusieurs territoires ultramarins

Résidence légale

- France hexagonale et outre-mer

Profession

- personnes morales à but non lucratif, principalement les associations. Les collectivités territoriales, fondations et établissements publics peuvent occasionnellement être concernés.

Destinations

- MS ME** potentiellement entrante et sortante

Dimension des aides

Au maximum 80 % du budget total du projet. Les déplacements peuvent être inclus, mais ne doivent pas constituer la seule ligne budgétaire demandée. Aide non cumulable avec le fonds d'aides aux échanges artistiques et culturels pour les Outre-mer (FEAC).

Autres priorités

Cet appel à projets soutient en priorité les actions ancrées dans les réalités locales, construites en partenariat avec les acteur-ices du terrain et répondant à des enjeux clairement identifiés dans les territoires ultramarins :

- Réponse à un besoin exprimé localement (diagnostic partagé, consultation des acteur-ices, plus-value apportée au territoire),
- Partenariats et relais locaux avérés (collectivités, association locale),
- Co-financements solides (le projet ne repose pas uniquement sur la subvention du MOM) et capacité logistique et financière à mener le projet,
- Le projet présente un caractère structurant et pérenne pour les publics et les territoires (montée en compétence des acteur-ices, pérennisation des actions, mutualisation ou diffusion d'outils).

En 2026, la DGOM a porté une attention particulière aux projets répondant aux priorités suivantes :

- Inclusion des personnes en situation de handicap
- Jeunesse et projets intergénérationnels (actions culturelles, sportives, lien social, engagement et citoyenneté)
- Lutte contre la précarité (actions à destination des publics vulnérables)
- Structuration et professionnalisation des acteur-ices de la vie associative (appui à des associations locales, structuration d'un réseau d'associations, développement de l'engagement bénévole)
- Accompagnement des personnes et de leur entourage lors des transferts pour soins dans l'Hexagone
- Améliorations des conditions de vie des étudiant-es

Le calendrier de dépôt des demandes est propre à chaque territoire.

<https://www.outre-mer.gouv.fr/portail-des-subventions-du-ministere-des-outre-mer-asso>

LADOM (L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité)

* Aide à la continuité territoriale – Mobilité talents

Secteur(s)

- tous secteurs artistiques et culturels

Critères géographiques

- Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin

Résidence légale

- France (uniquement territoires listés ci-dessus)

Profession

- artiste et acteur-ice culturel-le

Destinations

- MS** sortante

Dimension des aides

Il s'agit d'un bon de réduction au montant forfaitaire attribué maximum deux fois par an et sous conditions, au départ de la collectivité d'origine et à destination de la France hexagonale. Le trajet aérien aller-retour doit être réalisé dans la classe tarifaire la plus économique sur le vol emprunté. Cette aide n'est pas cumulable avec une autre aide publique délivrée pour le même déplacement.

Autres priorités

Ce dispositif s'adresse exclusivement aux personnes dont le quotient familial du foyer de rattachement est inférieur ou égal à 18 000 €.

<https://ladom.fr/vie-quotidienne/mobilite-talents-2/>

Directions des Affaires Culturelles (DAC)

* Aides au spectacle vivant (ADSV) depuis les départements et régions d'Outre-Mer

Secteur(s)

- spectacle vivant, musique, danse, théâtre et arts associés

Critères géographiques

- France hexagonale / Outre-mer

Résidence légale

- territoires ultramarins

Profession

- associations, communes, entreprises privées, entreprises publiques locales, EPCI à fiscalité propre

Destinations

-  sortante

Le dispositif des Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV) constitue le socle de la politique du ministère de la Culture en faveur des artistes et équipes artistiques. Les Directions des affaires culturelles (DAC) de chaque territoire ultramarin accompagnent les projets de création, de production et de développement. Les ADSV comprennent des aides annuelles au projet et des aides au conventionnement pluriannuelles. Elles visent notamment le rayonnement régional, national et international des équipes artistiques.

L'aide au projet est une aide ponctuelle attribuée pour soutenir la production d'une nouvelle création ou pour permettre la reprise ou la recréation d'un spectacle après une période d'interruption. Cette aide intègre la diffusion des œuvres hors territoire d'origine (un nombre minimum de représentations est demandé selon les disciplines).

Le conventionnement est une aide pluriannuelle dont l'enjeu est d'apporter, dans la durée, un soutien au cycle d'activité de l'artiste, y compris la diffusion. D'une durée de 2, 3 ou 4 ans consécutifs, selon le parcours de l'artiste et le degré de structuration et de maturité de son projet artistique et culturel.

Dimension des aides

Les montants sont fonction de l'aide et du secteur artistique.

Autres priorités

Pour référence, les dernières aides au projet et demandes de conventionnement pour la musique, le théâtre et la danse se sont closes en décembre 2025 en Guadeloupe et Martinique, en janvier 2026 en Guyane, et en mars 2026 à Mayotte. Les appels sont ouverts jusqu'au 30 novembre 2026 à La Réunion.

Informations sur le programme général ADSV et contacts par zone géographique :

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/aides-aux-equipes-independantes-aides-deconcentrees-au-spectacle-vivant-adsv>

Ministère de la Culture / Direction des Affaires Culturelles de La Réunion (DAC) / Région Réunion / Centre National de la Musique (CNM)

* Contrat de filière musiques actuelles 2024-2027 à La Réunion

Secteur(s)

→ musiques actuelles

Critères géographiques

→ La Réunion, France hexagonale et international (selon les appels à projets)

Résidence légale

→ La Réunion, être affilié-e au CNM (sauf pour l'aide aux dispositifs de transfert de savoir-faire et mentorat)

Profession

→ voir les critères spécifiques d'éligibilité pour chaque appel à projet

Destinations

MS ME entrante et sortante

Dimension des aides

3 appels à projets sont proposés :

- Aide à la résidence d'écriture et/ou de composition qui vise à développer la coopération entre artistes réunionnais-es et artistes nationaux-ales (hors La Réunion) ou internationaux-ales : 75% du montant global du projet, avec un plafond d'intervention de 15 000 €
- Aide à la structuration, soutien à l'intégration de nouveaux-elles artistes : 75% du montant global du projet, avec un plafond d'intervention de 10 000 € par artiste accompagné-e (dont frais de prospection)
- Aide aux dispositifs de transfert de savoir-faire, mentorat : maximum 25 000 € (pas de mobilité incluse)

Ces aides ne sont pas dédiées spécifiquement à la mobilité mais l'intègrent comme dépenses éligibles.

Autres priorités

Reconduit en 2024 par le ministère de la Culture / Direction des affaires culturelles (DAC), le Centre national de la musique (CNM) et la Région Réunion, avec l'appui technique du Pôle régional des musiques actuelles (PRMA), le contrat de filière musiques actuelles 2024-2027 inclut trois axes prioritaires :

- Axe 1 : Accompagner la structuration et le développement de la filière musicale réunionnaise et faciliter la mobilité de ses acteur-ices ;
- Axe 2 : Mieux travailler ensemble par la coopération, la mutualisation et l'entraide, en particulier sur les enjeux de transition écologique et numérique et dans le respect de l'égalité des genres ;
- Axe 3 : Soutenir les collaborations professionnelles et artistiques croisées favorisant le rayonnement des artistes réunionnais-es à l'échelle nationale, indianocéanique et internationale.

Pour référence, les trois appels à projet 2026 se sont clos au mois de septembre.

Détail de chaque appel à projet et critères d'éligibilité disponibles sur le site du CNM : <https://cnm.fr/aides-financieres/la-reunion/>

La Région Réunion

* Aides à la mobilité

Secteur(s)

→ musique, arts visuels, audiovisuel, cultures régionales, enseignement artistique, littérature, patrimoine, grands projets, théâtre, danse

Critères géographiques

→ La Réunion, Hexagone et international

Résidence légale

→ Résider à La Réunion

Profession

→ artistes et professionnel·les de la culture

Destinations

 sortante

Dimension des aides

Les aides et leurs modalités varient selon les secteurs et les dispositifs. Elles peuvent notamment contribuer aux frais de transport et de déplacement.

Les calendriers de dépôt sont variables selon les appels.

Autres priorités

Selon les secteurs, les aides peuvent notamment concerner la diffusion des artistes et des œuvres hors de La Réunion (musique, arts visuels, théâtre, danse, arts du cirque et de la rue), la recherche artistique en mobilité (spectacle vivant), les actions et programmes de professionnalisation (musique), ainsi que la formation individuelle dans les arts et la culture et la constitution de réseaux et le développement d'échanges européens.

Les appels en cours sont à consulter sur le portail Aides & Services de la Région Réunion :

<https://www.regionreunion.com/aides-services/>

Département de La Réunion

* Aides sectorielles et appels à projets

Le Département de La Réunion soutient les artistes et associations culturelles dans leurs projets de création et de diffusion. L'aide peut notamment accompagner la participation à des événements nationaux ou internationaux et la diffusion hors territoire, notamment dans les secteurs du spectacle vivant et des arts plastiques.

Secteurs concernés

→ musique, théâtre, danse, chant, arts plastiques, photographie, audiovisuel, littérature, patrimoine et animation culturelle

Il ne s'agit pas d'une aide à la mobilité spécifique, mais d'un soutien général aux acteur·ices culturel·les réunionnais·es pouvant intégrer des dépenses liées à des projets hors de La Réunion. Les modalités et montants sont définis selon le projet.

<https://www.departement974.fr/aide/aide-culture>

Région Guadeloupe

* Aide forfaitaire à la mobilité artistique

Secteur(s)

- spectacle vivant (musique, chant, danse, art dramatique, arts de la rue), cinéma et audiovisuel, arts visuels, édition, patrimoine culturel immatériel

Résidence légale

- résider en Guadeloupe

Profession

- artiste professionnel-le ou non, manager, tourneur-euse, technicien-ne, personne aspirant à une formation dans le domaine artistique et culturel, association, groupe de carnaval

Destinations

- MS** sortante

Dimension des aides

Ce soutien se manifeste à travers plusieurs axes, tels que la formation, la recherche, la création, la promotion et la diffusion des œuvres. En outre, cette enveloppe forfaitaire a pour but de mettre en valeur l'expression culturelle guadeloupéenne au-delà des frontières de l'archipel, afin de renforcer la reconnaissance et l'impact des artistes locaux-ales sur la scène artistique internationale.

Autres priorités

L'aide est accordée une fois par an, montant forfaitaire fixe accordé par personne.

<https://aides.regionguadeloupe.fr/Aide-au-deplacement-des-artistes-dispositif-d-aide-forfaitaire-a-la-mobilite>

Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC)

* Aide sélective pour les œuvres cinématographiques intéressant les cultures d'outre-mer

Secteur(s)

- cinéma (courts et longs métrages)

Critères géographiques

- présenter un intérêt spécifique pour les outre-mer et valoriser ces territoires

Résidence légale

- France hexagonale et outre-mer

Profession

- producteur-riche d'œuvres cinématographiques à jour de leurs cotisations professionnelles et respectant leurs obligations de prévention du harcèlement sexuel

Destinations

- MS ME** entrante et sortante

Dimension des aides

- Il s'agit d'une aide à la production dans laquelle les dépenses de mobilité peuvent être intégrées.
- Subventions accordées en 2025 entre 15 000 € et 40 000 € par projet. Cumulable avec d'autres aides sélectives accordées par le CNC (avances sur recettes avant réalisation pour les films de long métrage, contributions financières pour les films de court métrage), dans une limite de 50% du coût définitif pour les longs métrages et 80% pour les courts métrages.
- Le projet doit être au stade avant tournage lors de la demande.

Autres priorités

Cette aide est destinée à promouvoir la production d'œuvres cinématographiques de court et long métrage présentant un intérêt culturel pour les départements, les régions et les collectivités d'outre-mer. Ces œuvres doivent contribuer à une meilleure connaissance de ces collectivités, à leur valorisation auprès d'un large public, à la promotion de leurs expressions culturelles ou à la formation de leurs résident-es à l'expression cinématographique et aux métiers du cinéma.

Sont éligibles les œuvres cinématographiques de longue durée qui bénéficient du soutien automatique à la production ("œuvres agréées") et les œuvres cinématographiques de courte durée. Les œuvres destinées à une première diffusion télévisuelle ne sont pas éligibles.

Pour référence, la dernière période de dépôt des dossiers était en mai 2026 pour une commission en septembre 2026.

https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/multi-sectoriel/production/aide-selective-pour-les-oeuvres-cinematographiques-interessant-les-cultures-doutremer_191124

Onda

* Mobilité des professionnel·les / Aides à la tournée

Secteur(s)

→ arts du spectacle, musique

Critères géographiques

→ France / international

Résidence légale

→ France hexagonale et outre-mer

Profession

→ programmeurs·rices, directeur·trices de lieux, équipes artistiques

Destinations

MS **ME** entrante et sortante

Dimension des aides

Signataire du pacte de visibilité des artistes ultramarins initié par le ministère chargé des Outre-mer et le ministère de la Culture, et recevant un soutien financier direct du ministère chargé des Outre-mer à cette fin, l'Onda (Office national de diffusion artistique) a depuis renforcé son action en faveur des artistes ultramarins.

Les montants varient en fonction des projets et du type d'actions.

Autres priorités

L'Onda :

- apporte son soutien aux lieux de diffusion des territoires ultramarins pour l'accueil de spectacles hexagonaux ou ultramarins d'autres territoires et internationaux ;
- propose un soutien prioritaire aux tournées d'équipes artistiques ultramarines dans l'Hexagone ;
- organise régulièrement des rencontres itinérantes sur chacun des territoires ultramarins français et des temps de visibilité des artistes ultramarins dans l'Hexagone ;
- veille à la présence d'artistes et opérateur·rices ultramarins dans les différentes rencontres qu'il organise ou contribue à organiser ;
- soutient des coopérations de lieux hexagonaux et ultramarins pour le soutien à la « diffusion élargie » d'artistes ultramarins (temps de présence et d'accueil qui peuvent associer la diffusion de spectacles avec des temps de médiation et parfois de création).

<https://www.onda.fr/focusultramarins>

<https://www.onda.fr/rencontres>

(contacts des conseillers·ères par discipline, l'international et les rencontres professionnelles : <https://www.onda.fr/equipe>)

Centre national de la musique (CNM)

* Fonds Outre-mer Musique, soutien à la mobilité

Secteur(s)

→ musique

Critères géographiques

→ être établi-e dans l'un des 6 territoires éligibles

Résidence légale

→ Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte et Nouvelle-Calédonie

Profession

→ manager, producteur-riche de spectacles ou phonographique, éditeur-trice, entrepreneur-e de spectacles, structure d'accompagnement, etc
→ être affilié-e au CNM, sauf pour les structures établies en Nouvelle-Calédonie

Destinations

MS sortante

Dimension des aides

Ce programme participe à la prise en charge d'une partie des coûts de déplacement et d'organisation de la mobilité des structures de la filière musicale concernée sur des temps forts repérés, leur permettant ainsi d'assurer la visibilité de leurs artistes et d'engager de la coopération avec des partenaires professionnels et institutionnels à l'échelle nationale et internationale.

Coûts pouvant être couverts :

- frais de déplacement du territoire d'implantation au lieu où se déroule le temps fort, incluant les frais d'acheminement ;
- frais d'hébergement et de repas : pendant la période du temps fort, auxquels peuvent s'ajouter au maximum 3 jours (acheminement, préparation) ;
- frais de communication : sont éligibles les frais relatifs à l'élaboration de supports de communication en vue de la présence sur le ou les temps forts ciblés.

Autres priorités

Le nombre de demandes de mobilité est limité à 1 seule demande par structure et par an, à 3 demandes sur une période de 5 ans, et ce, à partir de 2023, date de l'ouverture du programme.

<https://cnm.fr/aides/les-aides-territoriales/fonds-outre-mer/>

Conseil de s'abonner à la très riche lettre d'information du CNM :

<https://cnm.fr/inscription-a-la-newsletter/>

Spedidam

* Aide au déplacement à l'international, diffusion du spectacle vivant

Secteur(s)

→ spectacle vivant

Critères géographiques

→ France, Outre-mer et international

Résidence légale

→ France

Profession

→ artiste individuel-le, association, compagnie

Destinations

MS sortante

Dimension des aides

La demande d'aide doit concerner un seul déplacement continu dans un pays ou dans plusieurs pays (exemples : Canada-USA-Mexique), le retour en métropole marque la fin du déplacement. Il peut s'agir soit d'un aller-retour de la France métropolitaine vers l'étranger, ou vers les DROM-COM, soit d'un aller-retour des DROM-COM vers l'étranger, ou vers la France métropolitaine, en avion, train ou véhicule de location. Les frais de déplacement au sein d'un même pays ne sont pas pris en compte.

Pour l'Europe, le plafond de l'aide est de 750 € par personne (15 artistes-interprètes au maximum). Pour le reste du monde, le plafond de l'aide est de 1 500 € par personne (15 artistes-interprètes au maximum).

Autres priorités

Pour les artistes voyageant depuis les DROM-COM dans le cadre d'une tournée en France métropolitaine, l'aide peut couvrir jusqu'à 80% des frais de déplacement (contre 65% en général).

<https://www.spedidam.fr/aides-aux-projets/nos-programmes/aide-au-deplacement-a-linternational/>

Institut français

* Des mots à la scène

Secteur(s)

→ théâtre (texte dramatique inédit)

Critères géographiques

→ Afrique, territoires ultramarins français, diaspora en France

Résidence légale

→ résident-e dans les territoires / continent susmentionnés

Profession

→ metteur-euses en scène, auteur-ices, artistes, compagnies, collectifs

Destinations

MS ME entrante et sortante

Dimension des aides

Entre 8 000 € et 20 000 € par projet, pour un maximum de 50% du budget global du projet. Soutien pour la diffusion dans des festivals et notamment Les Zébrures à Limoges.

Autres priorités

Des mots à la scène est un fonds de production des écritures dramaturgiques contemporaines francophones. Toutes les phases dédiées à la production pourront être accompagnées : recherche, écriture, création et diffusion, à condition qu'un partenaire professionnel soit formellement associé au projet, en capacité d'assurer un accompagnement de la création, notamment dans l'accueil de la production et dans le conseil dramaturgique.

Les objectifs sont :

- augmenter les moyens de production
- valoriser des textes dramatiques inédits d'auteur-ices francophones
- contribuer au développement de réseaux de diffusion internationaux
- augmenter la circulation des créations.

Les projets intégrant des démarches écoresponsables et promouvant l'égalité femmes-hommes seront valorisés. Le dernier appel à projets s'est clôturé le 31 août 2026.

<https://www.institutfrancais.com/fr/programme/aide-projet/mots-scene>

* Appui aux opérateurs culturels en Afrique (AOCA)

Secteur(s)

→ arts visuels, création numérique, photographie, musique, théâtre, danse, arts de la rue, cirque, marionnette

Critères géographiques

→ priorité géographique : Afrique

Résidence légale

→ Afrique, France hexagonale, outre-mer

Profession

→ les porteurs-euses de projet peuvent être des institutions ou structures culturelles africaines basées en Afrique et portant un projet de création, de diffusion ou organisant un événement à dimension internationale se déroulant en Afrique ; ou le réseau culturel français à l'international (services culturels des ambassades, Instituts français, Alliances françaises, centres culturels binationaux).

Destinations

MS sortante (Afrique)

Dimension des aides

- Entre 5 000 € et 15 000 € selon les projets, ne pouvant pas dépasser 50% du budget global. Les cofinancements peuvent être apportés en numéraire ou valorisation.
- Les bénéficiaires ultramarins ne sont pas directement concernés par une aide à la mobilité, mais peuvent être inclus dans un projet porté par une structure basée en Afrique.

Autres priorités

- AOCA est un programme qui soutient les opérateurs-trices culturel-les et les artistes basé-es sur le continent africain en accompagnant des projets de création, de diffusion ainsi que les événements se déroulant en Afrique et contribuant à la structuration des écosystèmes culturels et aux coopérations internationales. Le programme encourage les collaborations entre les artistes et professionnel-les culturel-les africain-es, le réseau culturel français et les acteur-ices culturel-les français-es.
- Le programme finance les tournées (5 dates dans un minimum de 3 pays africains), les circulations d'expositions (dans 3 pays africains), des événements type festivals et biennales accueillant une programmation africaine (3 compagnies minimum) ou franco-africaine (2 compagnies africaines et 2 compagnies françaises minimum), des projets de création et collaboration artistique.
- Une attention particulière est portée aux jeunes générations, aux scènes émergentes et aux nouvelles pratiques artistiques dans le champ de la création contemporaine africaine, les projets valorisant une démarche écoresponsable et les projets attentifs aux questions de genre.
- Clôture de l'appel : 30 octobre 2026, commission de sélection : février 2027, pour des projets se tenant entre mars et décembre 2027.

<https://ifprog.emundus.fr/fr/campagne-info?view=programme&cid=339>

* Programme pour Artistes Internationaux en Résidence (PAIR)

Secteur(s)

- architecture, paysage, urbanisme, arts de la rue, cirque, marionnette, arts visuels, bande dessinée, cinéma, commissariat d'exposition, création numérique, danse, design, littérature, métiers d'art, musiques actuelles et jazz, musiques classique et contemporaine, photographie, théâtre

Critères géographiques

- Provenance : tous pays étrangers (sauf si indiqué différemment dans l'appel)

Résidence légale

- Pour les structures hôtes : France hexagonale, territoires ultramarins (avoir une personnalité juridique d'au moins 1 an)
- Pour les artistes : résider à l'étranger depuis au moins 5 ans

Profession

- structures de résidences, artistes

Destinations

ME entrante

Dimension des aides

- Projet de recherche et de création qui nécessite la venue de l'artiste en résidence en France ou territoire ultramarin pour une durée de 1 à 3 mois.
- Entre 3 000 € et 7 000 € pour un artiste solo ; entre 6 000 € et 14 000 € pour un duo d'artistes ; 70% maximum du budget global du projet.
- Le soutien est calculé en fonction du pays de provenance de l'artiste et de la localisation de la structure de résidence en France ainsi que de la durée de sa résidence. Cette aide est composée de deux volets : un forfait général pour les frais logistiques (entre 1 500 € et 2 500 € selon le pays d'origine de l'artiste et la localisation de la résidence) ; un forfait pour la rémunération artistique (entre 1 500 € et 4 500 € selon la durée de la résidence).

Autres priorités

- PAIR est un programme destiné aux structures de résidences en France hexagonale et ultramarine, afin de favoriser l'accueil de créateur·ices étrangers·ères.
- Une attention particulière est portée aux projets permettant l'accueil en résidence d'artistes du continent africain. Les démarches éco-responsables et la parité seront encouragées.

<https://www.institutfrancais.com/fr/programme/aide-projet/pair-programme-artistes-internationaux-residence>

Institut français des Pays-Bas et la Jan van Eyck Academie

* Programme de résidence Villa van Eyck

Secteur(s)

- arts visuels, design (graphisme, mode, culinaire et social), architecture, commissariat d'exposition

Critères géographiques

- Pays-Bas

Résidence légale

- artiste originaire ou résident·e des territoires ultramarins français depuis plus de 5 ans

Profession

- artistes, designers, écrivain·es, conservateur·ices, et architectes

Destinations

MS sortante

Dimension des aides

La résidence dure 11 mois : mise à disposition d'un atelier individuel, prise en charge du voyage aller-retour à destination de Maastricht, frais de séjour de 1 500 € par mois, dont 950 € dédiés au loyer (sauf aide au logement attribuée par la municipalité), aide à la production de 2 000 €.

Autres priorités

Les candidatures en duo / en collectif ne sont pas acceptées. Le néerlandais et l'anglais sont les langues de travail principales à la Jan van Eyck Academie. Il est nécessaire de maîtriser l'anglais pour communiquer et collaborer avec les autres artistes en résidence et le personnel.

<https://institutfrancais.nl/villa-van-eyck/>

Ateliers Médicis

* Résidence Création en cours

Secteur(s)

→ tous

Résidence légale

→ France hexagonale ou territoires ultramarins

Profession

→ artistes justifiant d'un parcours artistique émergent et ayant moins de 35 ans

Destinations

MS **ME** entrante et sortante

Dimension des aides

Les Ateliers Médicis attribuent une allocation comprenant la rémunération de l'artiste (ou des artistes) et subventionnent tous les frais afférents à la résidence (déplacements, hébergement, repas, frais de production et de restitution de la résidence ou encore des imprévus). Un aller-retour est pris en charge pour chaque porteur-se de projet devant rejoindre une école ultramarine ou dont la résidence principale se situe dans un département / une région d'outre-mer ou une collectivité d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Polynésie française).

Ce programme prévoit une allocation de résidence de 11 000 € à chaque projet de résidence qu'il soit porté seul, en binôme ou en collectif.

Autres priorités

Création en cours est un programme de résidences de recherche-création et de transmission, à destination d'artistes émergent-es et des écoles primaires situées en zones prioritaires.

Chaque année, des artistes sont soutenu-es pour un temps de recherche, d'expérimentation et de création, et sont invité-es à partager leur processus de création auprès d'un groupe d'élèves de CM1 et/ou de CM2, dont les écoles se situent dans les territoires prioritaires hexagonaux et ultramarins.

<https://www.ateliersmedicis.fr/label/creation-en-cours-679>

Cité internationale des arts

* Trame

Secteur(s)

- commissariat d'exposition, arts visuels, arts vivants, littérature, cinéma, musique, architecture et design

Critères géographiques

- Monde / Francophonie

Profession

- artistes, commissaires d'exposition

Résidence légale

- pas de restriction

Destinations

-  sortante (Paris)

Dimension des aides

Trame est un programme de résidence, à destination d'artistes francophones du monde entier et de toutes disciplines qui souhaitent développer un projet de recherche et de création à Paris, pendant une durée de trois mois. Le programme s'ancre au cœur de la vie, des activités et des réseaux de la Cité internationale des arts de Paris et de ses 310 artistes en résidence de toutes disciplines, de toutes générations et de toutes nationalités.

Prise en charge des artistes (pour l'appel en cours au moment de l'actualisation du guide) :

- Un accompagnement construit par la Cité internationale des arts et son réseau de partenaires, en phase avec l'actualité de la création contemporaine
- Un atelier-logement sur le site du Marais de la Cité internationale des arts, composé d'un espace meublé unique de vie et de travail
- Une bourse de vie mensuelle de 1 000 € nets de taxes
- Une aide à la recherche et à la production de 1 000 € TTC, versée sur présentation de justificatifs de paiements
- La prise en charge des frais de visa, le cas échéant, d'assurance voyage et de transports aller-retour à destination de Paris (sous réserve du respect d'un plafond et sur présentation de justificatifs de paiement)

Le transport aller-retour d'œuvres ou de matériel de production n'est pas pris en charge.

Autres priorités

Chaque année, dix lauréat-es sont sélectionné-es.

<https://www.citeinternationaledesarts.fr/appels-a-candidature/trame/>

+++

Le programmes ONDES de résidences pour les artistes des territoires ultramarins reprendra pleinement avec le soutien du ministère des Outre-mer à partir de 2027 (appel à venir).

Les appels sont répertoriés sur la page de la Cité :

<https://www.citeinternationaledesarts.fr/nos-programmes-de-residence/>

Cité internationale des arts, Direction des affaires culturelles de Guadeloupe (DAC), le Conseil départemental de la Guadeloupe

* Lakou Kilti

Secteur(s)

- arts visuels, architecture et design, cinéma, spectacle vivant (danse, théâtre, musique), écriture, commissariat d'exposition

Résidence légale

- résider et travailler en Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Profession

- artiste, écrivain-e, commissaire d'exposition

Destinations

- MS** sortante (Paris)

Dimension des aides

Les lauréat-es bénéficient :

- d'un accompagnement, de temps de rencontres et de mise en réseau organisés par les partenaires du programme de résidences
- de la mise à disposition d'un espace de vie et de travail sur le site du Marais de la Cité internationale des arts
- d'une allocation de voyage forfaitaire de 1 000 €
- d'une bourse de vie de 1 000 € par mois
- d'une bourse de production de 1 000 € par mois

Autres priorités

Les candidatures collectives ne sont pas éligibles.

Les ateliers-logements ne répondent pas aujourd'hui aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

<https://www.citeinternationaledesarts.fr/appels-a-candidature/lakou-kilti/>
(appel à candidatures 2026)

Les appels sont répertoriés sur la page de la Cité :

<https://www.citeinternationaledesarts.fr/nos-programmes-de-residence/>

+++

Il existe également un partenariat entre la Cité internationale des arts et la DAC Martinique (voir le [rapport d'activité 2025](#) - pages 56-57). Voir également la présentation [ici](#).

Compagnie La Mangrove (Guadeloupe), Al Badil – L'Alternative Culturelle (Tunisie) et Le Ballet Populaire – Brian Ca (Luxembourg)

* Propaganda 2.0

Secteur(s)

- danse

Critères géographiques

- Guadeloupe, Luxembourg, Tunisie

Résidence légale

- résider et travailler en Guadeloupe

Profession

- artistes chorégraphiques ou danseur-euses

Destinations

- MS** sortante

Dimension des aides

Les conditions d'accueil (voyages, hébergement, per diem, accompagnement artistique, etc.) sont couverts par les organisateurs.

Le parcours comprend 2 temps de résidence et 3 présentations professionnelles :

- Guadeloupe – 2 semaines + présentation du travail en cours au Festival Les Carbets de la Danse
- Luxembourg – 2 semaines + présentation de la maquette finalisée au Monodrama Festival
- Tunisie – Présentation de la maquette lors du Festival des Premières Chorégraphiques (durée non précisée)

Autres priorités

Propaganda 2.0 est un programme international de résidences pour un-e artiste chorégraphique développant une recherche ou une création en format solo.

<https://www.cielamangrove.com/mediation/rhizomes/>

Ambassade de France au Bénin et MansA – Maison des Mondes Africains, en dialogue avec l'ADAC - Agence de Développement des Arts et de la Culture du Bénin | Mise en oeuvre par l'Institut français du Bénin

* Inspiration Bénin – au Cœur des Mondes Africains

Secteur(s)

→ arts visuels et nouvelles écritures scéniques

Critères géographiques

→ International / Francophonie

Résidence légale

→ ouvert

Profession

→ artiste francophone

Destinations

MS sortante (Bénin)

Dimension des aides

Cette résidence accueille les projets qui interrogent les mondes africains, les dynamiques de transmission, les patrimoines matériels et immatériels, les récits contemporains ou toute autre thématique susceptible d'ouvrir un dialogue fécond avec les territoires, les savoirs et les acteurs du Bénin.

Prise en charge :

- Coûts de la mobilité internationale, allocation forfaitaire de 1 500 €
- Frais de vie, allocation forfaitaire mensuelle de 1 500 €
- Frais de production, allocation forfaitaire de 4 500 €
- Frais de production, allocation forfaitaire d'un accompagnant du partenaire de 1 000 €

Autres priorités

Au-delà du développement artistique individuel, le programme encourage la co-construction avec les partenaires béninois-es, la circulation des connaissances et l'émergence de projets porteurs de sens pour les écosystèmes culturels locaux et internationaux.

<https://inspirationbenin.com/>

<https://inspirationbenin.com/processus-de-candidature/>

Ministère de la Culture de la Polynésie française / Cité internationale des arts

* Programme de résidence Firi anoihi

Secteur(s)

→ arts visuels, musique, danse, cinéma, littérature, architecture, design

Résidence légale

→ travailler et résider en Polynésie française, être détenteur-riche de la carte d'artiste en Polynésie

Profession

→ artiste visuel-le, musicien-ne, danseur-se ou chorégraphe, metteur-se en scène, cinéaste, écrivain-e (littérature ou fiction), architecte ou designer

Destinations

MS sortante (Paris)

Dimension des aides

5 résidences de 3 mois financées à la Cité internationale des arts à Paris. La bourse de résidence couvre l'accompagnement artistique et professionnel par la Cité Internationale des Arts, un atelier-logement, le transport aller-retour, une bourse de vie et de production de 190 931 F CFP (1 600 €) par mois.

Autres priorités

Le programme vise notamment la professionnalisation, la création, l'exposition, le spectacle vivant, la formation des artistes polynésien-es.

Pour référence, le dernier appel à projets s'est clôturé en avril 2026.

<https://www.citeinternationaledesarts.fr/appels-a-candidature/firi-anoihi-programme-de-residences-2026/>

Les appels sont répertoriés sur la page de la Cité :

<https://www.citeinternationaledesarts.fr/nos-programmes-de-residence/>

Gasworks - Galerie d'art (UK)

* Résidences pour artistes d'Afrique de l'Est / la Caraïbe

Secteur(s)

→ arts visuels

Critères géographiques

→ Afrique de l'Est, la Caraïbe

Résidence légale

→ Afrique de l'Est, avec des appels incluant La Réunion et Mayotte

→ La Caraïbe avec des appels incluant les territoires ultramarins français

Profession

→ dépendant de chaque appel à projets, maîtriser l'anglais

Destinations

MS sortante (Londres, Royaume-Uni)

Dimension des aides Les résidences sont généralement entièrement financées, y compris le transport aller-retour vers Londres.

Autres priorités Gasworks est une galerie d'art et lieu de résidence à Londres, à la croisée de la scène artistique contemporaine britannique et internationale. Gasworks propose chaque année une vingtaine de résidences internationales ciblées par région du monde, principalement pour les arts visuels contemporains. Des appels spécifiques sont notamment ouverts aux artistes basé-es en Afrique de l'Est, incluant La Réunion et Mayotte.

Pour référence, un appel à projets pour une résidence de 11 semaines destiné aux artistes visuels contemporains en début de carrière s'est clos le 28 septembre 2026.

Un appel a également concerné les pays et territoires de la Caraïbe avec une échéance fin juin 2026.

Les appels sont ponctuels, à surveiller sur le site de Gasworks :

<https://www.gasworks.org.uk/opportunities/>

Commission Européenne (coordination par le Goethe-Institut)

* Culture Moves Europe

Secteur(s)

- architecture, patrimoine, design et mode, traduction littéraire, musique, arts de la scène, arts visuels

Critères géographiques

- Pour voyager vers un pays participant au programme Creative Europe (hors France, inclus les territoires ultramarins) : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tunisie, Ukraine.

Résidence légale

- être basé-e légalement dans un pays participant au programme Creative Europe y compris les pays et territoires d'outre-mer et les régions ultrapériphériques et l'Union Européenne

Profession

- artistes, professionnel·les de la culture, organisations (pour l'appel Résidences)

Destinations

- MS** **ME** entrante et sortante

Dimension des aides Frais de transport (total de 800€ pour les ultramarins), per diem, frais additionnels couverts (175€ en plus pour les régions d'outre-mer, voyage 'vert', visas, enfants à charge etc.) Barème en fonction des spécificités de la personne en mobilité.

Autres priorités

- Appel mensuel en continu (sauf de juin à septembre et en décembre) jusqu'en avril 2027. Ce programme fait partie intégrante du programme Europe Créative.
- Au-delà des aides à la mobilité individuelle, il y a des appels spécifiques pour des résidences / lieux (généralement deux appels entre octobre et avril de l'année d'après).

<https://culture.ec.europa.eu/culture-moves-europe/home>

Pour les mobilités individuelles: <https://culture.ec.europa.eu/culture-moves-europe/call-for-individual-mobility>

Pour les mobilités 'résidences': <https://culture.ec.europa.eu/culture-moves-europe/call-for-residency-hosts>

+++

Des sessions spéciales d'information et des accompagnements spécifiques sont prévus pour les territoires ultramarins par le Relais Culture Europe, le bureau du programme Europe créative en France. <https://www.relais-culture-europe.eu/>

Agenda : <https://www.relais-culture-europe.eu/agenda-evenements>

Lettre d'information : <https://mailchi.mp/relais-culture-europe/landing-page-2026>

Pour aller plus loin

Guide des financements de la mobilité pour la France

- On the Move encourage fortement les artistes et professionnel·les de la culture ultramarin·es à consulter le Guide des Financements de la Mobilité Internationale pour les Artistes et Professionnel·les de la Culture vers et depuis la France. Ce guide, actualisé tous les ans grâce au soutien du ministère de la Culture, inclut plus de 100 dispositifs de la mobilité sortante de la France (inclus des territoires ultramarins) vers d'autres pays et entrante (inclus dans certains cas pour les territoires ultramarins vers la France hexagonale).

<https://on-the-move.org/resources/funding/mobility-funding-guide-france>

- On the Move publie aussi un Guide des Fondations Privées en France. Ce guide, également soutenu par le ministère de la Culture, est actualisé tous les 2 ou 3 ans avec un focus sur les financements privés liant art, culture et international. La prochaine actualisation sera mise en ligne en juin 2027.

<https://on-the-move.org/resources/funding/guide-des-fondations-privees-en-france>

Programmes européens

- Le programme Erasmus+, s'il n'est pas directement lié au secteur culturel et créatif, peut être un dispositif intéressant où des projets et/ou mobilités liés à ce secteur peuvent être financés. Voir notamment les informations partagées sur le site de l'Agence Erasmus+ France.

<https://agence.erasmusplus.fr/>

- Voir aussi d'autres informations sur les dispositifs européens (Horizon Europe, CERV etc.) sur le site du Relais Culture Europe.

<https://relais-culture-europe.webflow.io/les-autres-moyens-de-financement#erasmus>

Section 3.

Les dispositifs non-réguliers d'aide à la mobilité internationale (tous pays confondus) vers et /ou depuis les territoires ultramarins

Une introduction aux soutiens existants qui ne sont pas (encore) réguliers et qui sont à destination des artistes, professionnel·les de la culture, et organisations ultramarin·es.

Ministère de la Culture

* Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA)

Secteur(s)

→ spectacle vivant, arts plastiques et visuels

Critères géographiques

→ pas de critères spécifiques indiqués

Résidence légale

→ territoire français (hexagone et outre-mer)

Profession

→ associations (groupe, collectif, compagnie, ensemble musical ou vocal...). Groupes amateurs composés de 4 personnes minimum.

Destinations

MS **ME** entrante et sortante

Dimension des aides

De 1 000 € à 5 000 €, dans la limite de 50% du budget total du projet.

Le soutien concerne le coût de l'intervention artistique du ou de la professionnel·le sollicité·e. Les groupes ne peuvent pas bénéficier de cette aide deux années consécutives.

Autres priorités

- Le FEIACA permet de soutenir les initiatives des amateurs·ices en matière artistique et culturelle, qui font le choix de se regrouper pour développer leur pratique de façon plus autonome et aller au-delà d'une pratique de cours, de stages ou d'ateliers, en rencontrant des artistes et/ou des professionnel·les de la culture.
- L'artiste intervenant·e ne peut pas être l'intervenant·e habituel·le du groupe ni un·e artiste avec qui le groupe aurait l'habitude de travailler.
- Un volet spécifique jeunesse est prévu, accompagnant des groupes de jeunes (moins de 25 ans) à se constituer de manière autonome.

Informations, contacts et exemples de projets soutenus de façon régionale (information auprès du service de chaque territoire, tous les territoires ultramarins n'étant pas concernés de façon annuelle).

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/fonds-d-encouragement-aux-initiatives-artistiques-et-culturelles-des-amateurs-feiaca>

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions>

Centre Culturel Franco-Mozambicain (CCFM)

* Programmes de résidences et appels à programmation

Secteur(s)

→ Dépend des appels. Les derniers étaient focalisés sur les arts de la scène, l'art dans l'espace public.

Résidence légale

→ ouvert / International

Profession

→ artistes et professionnel·les de la culture

Destinations

MS sortante (Mozambique)

Dimension des aides

Basé à Maputo, le Centre Culturel Franco-Mozambicain (CCFM) développe une programmation pluridisciplinaire et contribue à la diffusion de la création artistique au Mozambique, favorisant les échanges et collaborations entre artistes mozambicain·es et internationaux·ales.

Le CCFM peut constituer un point d'entrée intéressant pour les artistes et professionnel·les de La Réunion et de Mayotte, compte tenu de ses collaborations avec des acteurs·ices culturel·les de la région indianocéanique. Le CCFM ouvre régulièrement des appels à projets en résidence ou programmation, ouverts aux artistes internationaux·ales ou dans le cadre de partenariats ponctuels.

Plusieurs appels à projets ont été ouverts pour des résidences en danse (2021), arts visuels et arts de la rue (2022) spécifiquement adressés aux artistes français·es ou résidant en France, et pour sa programmation en arts performatifs (2025).

Une collaboration a été développée avec la Cité des Arts de La Réunion, dans le cadre des Résidences Canal du Mozambique en 2024. Un appel à projets conjoint a permis à des artistes de La Réunion de développer une résidence de recherche au CCFM de Maputo et à des artistes mozambicain·es d'être accueilli·es à La Réunion, incluant la prise en charge des déplacements, hébergement, bourse, accompagnement professionnel et mise en réseau.

Autres priorités

Au moment de la mise à jour de ce guide, aucun appel à projets spécifiquement ouvert aux artistes internationaux·ales n'est ouvert. Les opportunités au CCFM étant ponctuelles, il est recommandé de surveiller régulièrement sa programmation et ses appels à projets ainsi que ceux de ses partenaires.

Site du CCFM : <https://www.ccfmoz.com/>

Résidences croisées CCFM / Cité des Arts La Réunion en 2024 :
<https://www.citedesarts.re/Residences-croisees-avec-le-CCFM>

Goethe-Institut / Expertise France, en partenariat avec l'Institut français

* Partenariats Afrique-Europe pour la Culture - Connect & Create

Secteur(s)

- toutes les disciplines du spectacle vivant et des musiques : musiques actuelles, classiques et contemporaines, théâtre, danse, performance, marionnettes, cirque, arts de la rue, etc.

Critères géographiques

- priorité géographique Afrique

Résidence légale

- être basés dans l'un des 47 pays d'Afrique Subsaharienne ou l'un des 27 pays de l'Union européenne avec une existence légale de 2 ans minimum.
- Liste des pays d'Afrique subsaharienne : Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République Centrafricaine, Tchad, Comores, Congo Rép., Congo Rép. Dém., Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Eswatini, Tanzanie, Gambie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.
 - Liste des pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
 - Les Régions ultrapériphériques, pays et territoires d'outre-mer sont éligibles.
 - Les pays suivants ne sont pas éligibles : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Norvège, Royaume-Uni, Suisse, Tunisie.

Profession

- équipes artistiques : compagnies de spectacle vivant, ensembles musicaux, collectifs basés en Afrique; structures de diffusion : bureaux de production, développeurs d'artistes, structures d'accompagnement, labels, salles de spectacle ou espaces culturels en Afrique ou en Europe ; événements : festivals, marchés, salons ou rencontres professionnelles en Afrique ou en Europe.

Destinations

- MS** **ME** entrante et sortante

Dimension des aides

Coûts liés à la mobilité des équipes artistiques : frais de transports internationaux, nationaux et locaux des personnes en classe économique ou équivalent ; frais de visa et assurances ; hébergement et per diem ; transports des éléments scénographiques et techniques liés aux spectacles.

Le soutien accordé ne pourra pas dépasser 70% du budget global du projet. Les candidat-es devront justifier d'au moins 30% de cofinancement (en numéraire ou en valorisation).

Autres priorités

Connect & Create est la composante Afrique subsaharienne du programme Partenariats Afrique-Europe pour la Culture, financé par l'Union européenne. Ce projet ambitieux vise à renouveler et renforcer les liens culturels entre l'Afrique subsaharienne et l'Union Européenne dans un esprit d'équité, d'inclusion et de durabilité.

Entre 2025 et 2028, plusieurs appels à projets seront publiés pour encourager et soutenir :

- le développement de projets de coopération portés par des tandems euro-africains,
- l'organisation de rencontres professionnelles réunissant des acteurs-trices des deux continents,
- la diffusion et les tournées de créations artistiques africaines,
- le renforcement des compétences des professionnel·es de la culture basé·es en Afrique.

Au moment où nous mettons à jour ce guide, le calendrier 2027 des appels à projet n'est pas encore disponible.

<https://www.institutfrancais.com/fr/programme/aide-projet/connect-create-renforcer-liens-culturels-afrique-europe>

Pour aller plus loin

Nous vous conseillons de suivre les appels à venir dans le cadre des programmes européens suivants :

Music Moves Europe

Certains appels sont accessibles aux petites ou moyennes structures et peuvent même cibler directement des artistes et professionnel·les de la culture de façon individuelle. Un nouveau programme, **GreenBeat Nexus**, qui vise à accélérer la transition écologique dans le secteur de la musique en Europe (y compris les régions ultrapériphériques et territoires d'outre-mer), proposera trois appels à projets entre décembre 2026 et 2028. On the Move est l'un des partenaires du programme en collaboration avec Inova+, le Conseil européen de la musique, The Green Room et KEA.

<https://culture.ec.europa.eu/cultural-and-creative-sectors/music>

<https://greenbeatnexus.eu/>

Perform Europe

Programme d'expérimentations pour penser, concevoir, et mettre en œuvre des collaborations et tournées plus pérennes, inclusives, et équitables dans le secteur des arts de la scène. Un programme coordonné par l'IETM, en partenariat avec Circostrada, le réseau européen des festivals, le réseau européen des lieux de danse, Pearle* et IDEA Consult. Les appels sont en cours au moment de l'actualisation du guide.

<https://performeurope.eu/>

Réseaux européens et internationaux

- Très peu de structures ou d'équipes artistiques des territoires ultramarins sont représentées dans les réseaux européens et internationaux, qui peuvent être des espaces d'échanges, de mises en connexions, de formations et de ressources.
- Pour vous plonger dans le monde de la coopération culturelle et avoir un aperçu des sites ressources et des réseaux culturels européens et internationaux, consulter la publication, *L'archipel de la coopération*, produite par le Relais Culture Europe. La partie ressources avec notamment les liens vers les réseaux et plateformes au niveau européen a été réalisée en partenariat avec On the Move.

<https://www.relais-culture-europe.eu/ressources/decouvrez-notre-guide-larchipel-de-la-cooperation>

- En lien avec les États-Unis, l'international et les arts de la scène, voir l'ISPA.

<https://www.ispa.org/>

Section 4.

Point sur les démarches administratives

par Anaïs Lukacs de MobiCulture

La mobilité d'artistes et professionnel·les de la culture vers ou depuis d'autres pays implique souvent des modalités administratives spécifiques. Une vigilance sera de mise en matière de séjour, contractualisation, cotisations et couverture sociale, fiscalité...

Les modalités varient selon le pays de résidence de la personne, la discipline artistique, la durée du séjour, etc. Mais il existe aussi des différences réglementaires entre l'Hexagone et les territoires d'outre-mer (voir ci-dessous).

À titre d'exemples concernant le séjour :

→ Un·e artiste brésilien·ne venant en Guyane pour un séjour de plus de 30 jours aura besoin d'un visa, alors qu'il n'en aura pas besoin pour les autres territoires français (y compris pour l'Hexagone, seul territoire français faisant partie de l'**espace Schengen**) tant que son séjour ou ses séjours cumulés ne dépassent pas le cadre du **court séjour**, soit 90 jours par période de 180 jours.

— <https://www.guyane.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Cooperation/Cooperation-transfrontaliere-France-Bresil/Entree-en-Guyane-fin-de-l-obligation-de-visa-de-court-sejour-pour-les-Bresiliens>

— <https://france-visas.gouv.fr/assistant-visa>

(Note : le seuil de 30 jours a été mis en place le 31 juillet 2026 pour une période renouvelable de six mois, jusqu'au 31 janvier 2027).

→ A contrario, un·e artiste sud-africain·e n'aura pas besoin de visa pour se rendre à La Réunion pour un court séjour, mais en aura besoin pour les autres territoires français.

MobiCulture, centre de ressources spécialisé sur les modalités d'accueil des artistes et professionnel·les de la culture étranger·ères et point d'information à la mobilité artistique pour la France, y compris pour les territoires ultramarins, peut vous renseigner sur les principes à appliquer. N'hésitez pas à poser vos questions via [la rubrique « contact » du site](#), après avoir parcouru les autres rubriques informatives (visas et titres de séjour ; autorisations et réglementation du travail ; sécurité sociale, cotisations ; fiscalité).

www.mobiculture.fr

Concernant les éventuelles démarches administratives à effectuer pour un séjour professionnel dans un autre pays, n'hésitez pas à vérifier s'il existe [un point d'information à la mobilité culturelle](#) susceptible de vous renseigner.

+++

Certains points d'information à la mobilité culturelle traitent également de la question du transport international des œuvres. Pour la France, vous pouvez consulter [le site des douanes](#). Ceci sera particulièrement de mise pour les territoires suivants, ne faisant pas partie du territoire douanier de l'Union européenne (UE) : Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Les Départements et Régions d'Outre-Mer (Martinique, Mayotte, Guadeloupe, La Réunion, et Guyane) et la collectivité de Saint-Martin, quant à eux, font partie du territoire douanier de l'UE mais pas du territoire TVA de l'UE.

Parmi les dispositions législatives ne s'appliquant pas de manière identique à tous les territoires français, sont à noter :

■ Seul-es les artistes et technicien·nes établi·es dans l'Hexagone, dans un des Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) à l'exception de Mayotte et dans les Collectivités d'Outre-mer (COM) de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin peuvent bénéficier de [l'allocation chômage au titre de l'intermittence du spectacle](#).

■ En ce qui concerne la sécurité sociale et le maintien possible au régime social habituel en situation de mobilité :

→ La France hexagonale (incluant les départements d'outre-mer) a signé 3 décrets de coordination avec la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

→ Les [règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale](#) s'appliquent à l'Hexagone, à la Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte et Saint-Martin mais ne s'appliquent pas à la Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, aux Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna.

→ N'hésitez pas à consulter la "[FAQ outre-mer](#)" du [Cleiss](#) (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale) et à parcourir le site selon votre situation.

■ En matière de fiscalité, il existe également de nombreuses différences entre les territoires.

→ Les collectivités d'outre-mer (COM) possédant l'autonomie fiscale disposent de leur propre législation.

→ Les départements et régions d'outre-mer (DROM) appliquent des abattements spécifiques pour l'imposition sur le revenu, et des taux de TVA réduits voire inexistantes.

— <https://www.impots.gouv.fr/professionnel/impots-professionnels-dom>

— <https://www.impots.gouv.fr/professionnel/questions/quels-sont-les-differents-taux-de-tva-applicables-dans-les-dom>

■ En ce qui concerne la formation professionnelle :

→ L'AFDAS, opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, etc. – permettant notamment sous certaines conditions une prise en charge des formations professionnelles des artistes-auteur·ices et intermittent·es du spectacle – couvre tous les DROM ainsi que les COM de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

→ Dans le cas d'une formation financée, l'AFDAS peut également prendre en charge des billets d'avion et quelques nuits d'hébergement pour les professionnel·les des outre-mer.

— <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation/choisir-le-bon-financement/les-frais-annexes-hebergement-repas-restauration-criteres-de-prise-en-charge.html>

— https://www.afdas.com/fileadmin/user_upload/formulaire-de-demande-de-defraielement.pdf

Informations spécifiques pour les artistes et professionnel·les culturel·les basé·es :

■ en Polynésie française

- De par son statut, la Polynésie française dispose d'une autonomie de gestion interne en ce qui concerne la compétence de la culture. De ce fait, un service administratif local, la *Direction de la culture et du patrimoine* (sous tutelle du ministère polynésien de la Culture), accompagne les professionnel·les localement.
- Il est possible, sous réserve de respect des critères prévus par la loi, de prétendre à une carte d'artiste qui ouvre des droits à des aides à la création littéraire et artistique (les critères se basent notamment sur une durée minimale de présence sur le territoire) et des soutiens à la mobilité (France hexagonale, monde).
 - <https://www.service-public.pf/dcp/aides-et-demarches/>
 - <https://www.artistes.pf/>

■ en Nouvelle-Calédonie

- De la même façon, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un dispositif de reconnaissance des professions artistiques reposant sur la mise en place d'une carte d'artiste qui permet notamment un accès prioritaire à des marchés publics et à des événements hors du territoire.
 - <https://service-public.nc/article/declarer-tant-qu-artiste-professionnel-nouvelle-caledonie>
- Les demandes s'effectuent exclusivement en ligne, via un formulaire dédié disponible sur la plateforme Démarches Simplifiées :
 - <https://demarches-simplifiees.gouv.nc/commencer/formulaire-de-demande-de-carte-d-artiste>
- cf. information en date du 4 août 2026 :
 - <https://gouv.nc/actualites/04-08-2026/lancement-de-la-campagne-de-demande-de-cartes-d-artiste-professionnel-du-3-aout>

Section 5.

Des ressources additionnelles

Politiques culturelles

Pacte en faveur des artistes et de la culture ultramarine

Ce pacte a été signé en mars 2022 par le **ministre des Outre-mer** et **la ministre de la Culture** avec 21 directeur·rices de lieux ou de réseaux culturels. Comportant 10 mesures, il offre un panel d'outils renforcés pour les artistes et professionnel·les de la culture des territoires ultramarins.

<https://www.outre-mer.gouv.fr/sebastien-lecornu-et-roselyne-bachelot-narquin-signent-un-pacte-pour-faciliter-lemergence-et-la>

<https://www.culture.gouv.fr/thematiques/culture-et-territoires/politique-en-faveur-des-outre-mer>

Les flux de la mobilité culturelle - régions ultrapériphériques et pays et territoires d'Outre-mer de l'Union européenne : Rapport et recommandations politiques

Cette publication produite par **On the Move** avec le soutien de l'Union européenne propose des recommandations à l'intention des professionnel·les du secteur culturel et des responsables de politiques publiques, en vue de fournir un soutien contextuel aux territoires ultrapériphériques de l'Union européenne. Ce rapport s'appuie sur des échanges avec les artistes et professionnel·les des régions et territoires ultrapériphériques et présente les principales conclusions d'une réunion en ligne organisée en avril 2022 par On the Move en partenariat avec Archipel.EU. Version en français du rapport soutenue par l'Institut français.

<https://on-the-move.org/resources/library/cultural-mobility-flows-european-outermost-regions-and-overseas-countries-and>

Renforcement de la coopération culturelle entre La Réunion et l'Afrique du Sud

La **Région Réunion** et le **gouvernement sud-africain** ont signé le 19 décembre 2025, une déclaration d'intention visant à renforcer et structurer leur coopération dans les domaines des arts, de la culture et du patrimoine. Conclue pour une durée de trois ans, cette déclaration d'intention prévoit notamment :

- La coopération entre institutions culturelles (musées, bibliothèques, archives, organisations culturelles...)
- Les échanges artistiques (productions musicales, théâtrales, chorégraphiques, visuelles et cinématographiques...)
- La participation croisée aux festivals et événements culturels
- Le développement des relations culturelles, par le biais de programmes d'échange, de partage d'informations et d'expertise
- La coopération dans le cinéma
- Les échanges d'expertise dans la conservation et la valorisation du patrimoine
- Le soutien aux PME, micro-entreprises et entrepreneur·ses culturel·les
- La promotion de la diversité culturelle, du multilinguisme, du dialogue interculturel et de l'inclusion sociale par la culture.

<https://www.regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/la-region-reunion-et-l-afrique-du-sud-renforcent-leur-cooperation-culturelle>

Cérémonie nationale d'inclusion à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (PCI)

Cette cérémonie, qui s'est tenue le 17 décembre 2025, met à l'honneur les éléments inclus à l'Inventaire national du PCI en 2025. Elle vise à mettre en lumière ces biens communs, reconnus pour leur caractère vivant, inclusif et transversal qui constituent un véritable moteur de cohésion sociale et dynamisent la vie locale.

14 éléments ont été inclus à l'inventaire, dont :

- Le Debaa des femmes (Mayotte)
- Les connaissances, méthodes et pratiques traditionnelles liées à la fabrication du sel de Bandré (Shingo ya Bandrele)
- Les savoir-faire et pratiques liés au tani malandi (argile blanche) de Chirongui
- Les quadrilles créoles de Guadeloupe
- Les jours ou broderie de Cilaos à l'île de La Réunion
- La Haute couture
- Les musiques électroniques françaises

<https://www.culture.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/ceremonie-nationale-d-inclusion-a-l-inventaire-national-du-patrimoine-culturel-immateriel-pci2>

Politiques publiques

Nouvelle-Calédonie : Ouverture par l'État français de la négociation d'un nouveau contrat financier pluriannuel sur la période de 2027 à 2031

La ministre des Outre-mer, Naïma Moutchou, et le ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, ont annoncé début septembre 2026, l'ouverture de négociations en vue de conclure, d'ici la fin de l'année, un contrat financier pluriannuel entre l'État et la Nouvelle-Calédonie. Depuis 2024, l'État a mobilisé des moyens pour permettre à la Nouvelle-Calédonie de faire face à une crise économique, sociale et budgétaire. Cet effort se poursuit : le solde de 115 millions d'euros du prêt garanti par l'État ainsi qu'une subvention de 60 millions d'euros du ministère des Outre-mer seront versés d'ici la fin 2026.

Comme l'a annoncé le Premier ministre, l'État mobilisera également 11 millions d'euros pour couvrir les besoins de la fin de l'année 2026, 50 millions d'euros pour permettre à la Nouvelle-Calédonie d'engager l'année 2027 et un soutien renforcé de 400 à 460 millions d'euros en 2027, principalement sous forme de subventions.

Ces mesures ouvriront potentiellement des opportunités pour les secteurs culturels de Nouvelle-Calédonie.

<https://www.outre-mer.gouv.fr/nouvelle-caledonie-letat-sengage-dans-la-duree-et-ouvre-la-negociation-dun-nouveau-contrat>

Industries créatives

Commission de l'Océan Indien (COI) / Agence française de développement (AFD)

* **Projet régional de développement des industries culturelles et créatives en Indianocéanie AFD-COI**

En février 2022 l'Agence française de développement (AFD) a octroyé un financement de 5,1 millions d'euros pour un projet culturel porté par la Commission de l'Océan Indien (COI).

Pays éligibles

Les États membres de la COI (Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles) ainsi que le Mozambique. La Réunion, non bénéficiaire directe du projet, fait néanmoins partie de son prisme d'intervention.

Conformément aux missions de la COI visant à resserrer les liens d'amitié entre les peuples de l'Indianocéanie et à bâtir un espace régional de développement durable, l'objectif global de ce projet est de construire des sociétés humaines plus inclusives en adoptant une approche transformative et intersectionnelle. À travers la stimulation du secteur culturel régional, il est attendu une meilleure cohésion sociale, un sentiment d'appartenance régional et un développement économique local et régional lié à la structuration des acteur-ices culturel-les et de leur écosystème.

Ce projet (2022-2027) a pour objectifs spécifiques :

- Renforcer les infrastructures culturelles pour doter les villes d'espaces culturels adéquats et mettre en valeur un patrimoine riche de sens pour les populations ;
- Stimuler l'écosystème culturel pour créer de la richesse et développer l'accès égalitaire à la culture ;
- Assurer le renforcement de capacités et des compétences des acteurs culturels pour qu'ils bénéficient de formations de qualité et puissent irriguer l'écosystème culturel. L'accès des femmes à ces formations est privilégié ;
- Appuyer la gouvernance du secteur et la communication globale, y compris sur les dimensions de genre, afin d'assurer un cadre favorable au développement des ICC et de permettre d'améliorer la qualité des emplois.

Le projet intègre notamment le fonds d'aide à la mobilité régionale

AléVini, dont les objectifs de 2023 à 2026 sont de :

- Favoriser les échanges culturels et artistiques inter-îles pour le renforcement de la chaîne de valeur des ICC : création, production, distribution et dissémination.
- Développer le marché artistique et culturel de la région en favorisant la création de réseaux professionnels.

Ainsi que la bourse d'études **Tafà** qui a pour objectifs de :

- Professionnaliser les acteur-ices culturel-les dans la chaîne de valeur des ICC : création, production, distribution et dissémination afin de renforcer les ICC au niveau national et régional.
- Développer l'offre académique en renforçant le corps professoral des pays et favoriser une formation régionale.

Partenaires

Hydea, Lalanbik - CDCN (La Réunion), Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OPCA).

Appels à projets

Soutien aux œuvres numériques, formation des entreprises créatives et innovantes, formation en management culturel, bourses d'études, formation en danse contemporaine indianocéanique, fonds de co-crédation Indianocéanie, mobilité régionale, soutien aux événements culturels.

L'ensemble des appels à projets, dont ceux concernant la mobilité avec AléVini et les bourses d'études avec Tafà, sont publiés dans la section "appels à projets" sur [Kiltir.org](https://www.kiltir.org). Kiltir.org est la plateforme née de ce projet, qui a pour objectif de devenir une référence pour les opérateur-rices culturel-les en proposant actualités, opportunités, calendriers ou encore ressources thématiques.

<https://www.commissionoceanindien.org/signature-culture-coi-afd/>

<https://www.commissionoceanindien.org/portfolio-items/projet-culture-icc/>

Ministère des Outre-mer

* Choose Outre-mer – Concours de pitches

Intégré à la séquence « Entreprises » de l'événement Choose Outre-mer, ce concours de pitches est dédié à la valorisation des pépites entrepreneuriales ultramarines qui portent des solutions à fort impact territorial.

L'objectif est d'offrir une vitrine d'exception à 9 projets ultramarins (3 finalistes par thématique).

3 thématiques sont prioritaires :

- **Ressources & énergies durables** : valorisation des ressources naturelles et transition énergétique.
- **Décarbonation & souveraineté économique** : agri-foodtech, cleantech, gestion des déchets, Smart City, mobilité et transports.
- **Transition sociale & inclusion** : santé, bien-être, logement, inclusion, emploi, formation, citoyenneté, tourisme et culture responsables.

Dimension des aides

L'intégralité des frais de déplacement (titres de transport et hébergement) des 9 projets sélectionnés est prise en charge.

Autres priorités

L'objectif de ce concours est d'offrir aux entrepreneur-es ultramarin-es de pitcher leur projet devant un jury composé d'investisseurs-ses, de fonds d'investissement à impact (Bpifrance, Banque des Territoires, INCO...) et de dirigeant-es de grandes entreprises, d'accélérer leurs financements et de réseauter à un haut niveau.

La première édition est organisée en octobre 2026 à Paris.

<https://www.outre-mer.gouv.fr/concours-de-pitches-choose-outre-mer>

Résidences & Coopération

La Chartreuse, Centre national des écritures du spectacle

* Résidence individuelle / Résidence collective

Secteur(s)

→ arts du spectacle (théâtre, danse, cirque, arts de la rue, arts numériques etc.)

Résidence légale

→ France hexagonale, territoires ultramarins, pays francophones

Profession

→ auteurs-rices dramatiques, traducteurs-trices de théâtre, compagnies

Destinations

MS sortante (Villeneuve-lès-Avignon)

Dimension des aides

Les soutiens dépendent des types de résidences.

Autres priorités

Deux formes de résidence sont proposées : les résidences d'auteur qui sont accessibles aux auteurs-trices ayant obtenu une commande ou une bourse d'écriture d'une institution nationale ou régionale pour le projet faisant l'objet de la demande de résidence et les résidences collectives qui s'adressent à des compagnies (théâtre, danse, cirque, arts de la rue, arts numériques...) qui intègrent dans leur processus de création un-e auteur-trice ou un texte contemporain et dont le travail nécessite un temps de recherche, d'expérimentation et de création. Un appel à candidature est prévu pour ce second type de résidence.

La Chartreuse est membre de l'association des centres culturels de rencontre.

<https://chartreuse.org/site/venir-en-residence>

<https://www.accr-europe.org/fr>

Fonds Edouard Glissant

* Résidence d'artistes à la Maison Edouard Glissant

Secteur(s)

→ arts visuels, littérature, poésie, musique etc

Résidence légale

→ pas de restriction

Profession

→ artistes plasticien·nes, commissaires et critiques d'art, écrivain·es, poètes et musicien·nes

Destinations

 entrante (Martinique)

Dimension des aides

Le·a résident·e est entièrement libre d'allouer son temps de résidence aux activités de son choix (notamment – mais sans s'y limiter – la recherche, les communications liées à ses activités artistiques, les échanges avec la population de la Martinique, la conception ou la réalisation d'œuvres d'art, etc).

La Résidence d'artistes n'entraîne aucune obligation de production. Le présent programme est soumis à un appel à projets et est exclusivement destiné à des fins de résidences artistiques, dans une perspective non lucrative.

<https://www.edouardglissantartfund.com/fr/residence/>

Maison Coquille, ville de Basse-Terre, CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)

* Résidence de recherche et création

Secteur(s)

→ tous

Résidence légale

→ pas de restriction

Profession

→ artistes et chercheur·euses

Destinations

 entrante (Guadeloupe)

Dimension des aides

Le programme de résidences Marthe-Rose dite Toto vise à valoriser et/ou interpréter les pa/matrimoines, les mémoires et les héritages, au sein du CIAP, portant le Label Ville d'Art et d'Histoire pour Basse-Terre.

Le programme est régi par un appel à candidature annuel pour une période de résidence allant de 15 jours à 3 mois.

<https://www.instagram.com/p/DaGxh-MsGnb/>

(l'URL du site existe mais est actuellement en maintenance :

<https://www.maison-coquille.com/>)

CIAP, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine - Camp de la transportation, ville Saint-Laurent-du-Maroni

* Résidence, exposition, ateliers

Secteur(s)

→ arts visuels, architecture, urbanisme

Résidence légale

→ pas de restriction

Profession

→ professionnel·le, artisan·e ou professionnel·le des métiers d'art, de l'architecture et de l'urbanisme

Destinations

 entrante (Guyane)

Dimension des aides

Cet appel concerne les demandes de résidences d'expositions (individuelles ou collectives) et les ateliers sur la période 2027-2028. Les projets doivent être en lien avec la ville de Saint-Laurent-du-Maroni ; Saint-Laurent-du-Maroni, labellisée Ville d'art et d'histoire.

<https://www.saintlaurentdumaroni.fr/wp-content/uploads/2026/07/formulaire-de-candidature.pdf>

<https://www.saintlaurentdumaroni.fr/>

Écritures théâtrales contemporaines en Caraïbe / ETC_Caraïbe

* Prix d'écriture théâtrale – ETC_Caraïbe

L'association Écritures Théâtrales Contemporaines en Caraïbe (ETC_Caraïbe), basée en Martinique, est un réseau dédié au soutien, à la promotion et à la diffusion des auteurs et autrices dramatiques de la région caribéenne.

Ses missions principales sont :

- L'accompagnement : suivi des écritures contemporaines du projet initial jusqu'à la mise en scène et l'édition,
- La mobilité et la mise en réseau : favoriser la circulation des œuvres et des artistes hors du territoire (présence à Avignon, projets internationaux comme *Îles & Continents*),
- L'organisation d'événements : organisation des *Théâtrales de Novembre* (festival en Martinique) et publication de revues.

ETC_Caraïbe organise des concours d'écriture qui mettent en valeur les dramaturgies de la Caraïbe (en alternance ou distinction entre textes francophones et créolophones). Le prix est associé à une bourse (2 000 € en 2026 et une mise en lecture) pour le prix créolophone. Le Prix Etc_Caraïbe du texte francophone est doté d'une bourse d'écriture associée à une résidence d'un mois à la Maison des auteurs à Limoges.

<https://www.facebook.com/etccaraibe>

Documents d'artistes Caraïbes et Amazonies / La Réunion

* Coopération internationale : Meet-ups et comités de sélection

Documents d'artistes Caraïbes et Amazonies et Documents d'artistes La Réunion sont une ressource documentaire numérique consacrée aux artistes visuel·les de Guadeloupe, Guyane et Martinique d'une part, et de La Réunion d'autre part. Ces fonds documentaires sont régis par la récurrence d'un appel à candidatures par an, qui identifie un panel d'artistes qui collaboreront sur la création de leur dossier monographique avec l'équipe de Documents d'artistes.

La visibilité et l'accompagnement offerts par Documents d'artistes se construisent également à travers la mise en réseau professionnelle, la tenue des comités de sélection et de Meet-ups. Ces programmes de rencontres professionnelles réunissent en présentiel et en distanciel des expert·es internationaux·ales en art contemporain issu·es du bassin caribéen, continental comme insulaire, de La Réunion, de la France hexagonale et de l'international.

<https://ddacaraibesamazonies.org/>

<https://ddalareunion.org/fr>

<https://reseau-dda.org/fr>

Aides / conseils pour des subventions européennes

Relais Culture Europe

* LabEurope

Un LabEurope est un dispositif de partenariat destiné aux collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions, collectivités d'outre-mer, etc.). Porté conjointement par le Relais Culture Europe et la collectivité territoriale, il déploie des espaces d'accompagnement, de coopération et d'expérimentation territoriale autour de la dimension européenne des projets culturels et créatifs.

Ces démarches locales permettent de mieux informer les acteurs des territoires sur les opportunités et programmes de financements européens, de stimuler des dynamiques de coopération, et de soutenir la structuration de réseaux territoriaux.

Des LabEurope sont actuellement déployés en Guadeloupe, en Guyane et à La Réunion.

<https://www.relais-culture-europe.eu/actions/notre-travail-en-region>

Agence française de développement (AFD)

* Préfinancement de subventions européennes et d'État dans les Outre-mer (PSEE)

Destiné en priorité aux collectivités locales ultramarines, le Prêt de Soutien à l'Exécution des subventions (PSEE) mis en place par l'Agence française de développement (AFD) permet aux acteurs publics et privés d'Outre-mer de préfinancer des subventions publiques (européennes, d'État ou locales) pour couvrir des dépenses d'investissement et d'équipement qui bénéficieront de subventions après leur réalisation, en finançant la trésorerie nécessaire au paiement des entreprises, et éventuellement en complément d'un prêt.

Profession

→ collectivité et son groupement (EPCI), chambre consulaire, établissement social ou médico-social soumis à autorisation d'activité délivrée par les autorités publiques compétentes (établissements publics, privé lucratif ou non lucratif), entreprise publique locale, établissement public local, national ou un établissement de santé, association loi 1901 ou fondation reconnue d'utilité publique, société à capitaux majoritairement ou exclusivement privés, groupement d'intérêt public (GIP).

Dimension des aides

Prêt au secteur public et prêt aux conditions du marché entreprises jusqu'à 100 % de la subvention.

Durée : 3 à 5 ans.

Différé : 0 à 5 ans.

Taux d'intérêt : Euribor 6 mois (et potentiellement 3 ou 12 mois).

Autres priorités

Exemples de projets préfinancés : réalisation du réseau de transport collectif urbain «Caribus» à Mayotte, modernisation du Centre hospitalier de Kourou en Guyane, déploiement d'abris de survie aux normes anticycloniques à Hao (Tuamotu, Polynésie française).

<https://www.afd.fr/fr/prefinancement-de-subventions-europeennes-et-detat-dans-les-outre-mer-psee>

Jeunes / étudiant·es

Collectivité Territoriale de Martinique

* Aide à la formation culturelle et artistique

La Collectivité Territoriale de Martinique attribue des bourses à des étudiant·es âgé·es de maximum 26 ans pour une première demande. Cette bourse est destinée aux étudiant·es qui souhaitent suivre des formations non dispensées en Martinique dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts visuels, de l'audiovisuel, de la mode, ou pour intégrer l'école Parallèle 14.

<https://www.collectivitedemartinique.mq/2026/07/29/ctm-mes-aides-en-ligne-2/>

Académie de Mayotte

* Jeunesse / Vie associative

La page ressources de l'Académie de Mayotte inclut différents dispositifs pour la mobilité des étudiant·es et des jeunes aux niveaux international et européen.

<https://www.ac-mayotte.fr/relations-internationales-et-mobilite-121714>

Ressources bibliographiques (sélection)

- [**Pratiques culturelles à La Réunion et à Mayotte**](#)
par Maryse Dehon et Amandine Louguet,
Collection Culture études, deux fascicules de 16 p.,
département des études, de la prospective et des
statistiques, ministère de la Culture, juillet 2022.
- [**Pratiques culturelles en Guadeloupe, Martinique
et Guyane**](#) par Amandine Louguet, Antonin
Creignou, Baptiste Raimbaud, Collection Culture
études, trois fascicules de 12 p., département
des études, de la prospective et des statistiques,
ministère de la Culture, octobre 2021.
- Page ressource du ministère de la Culture :
[**Dispositifs de soutien pour le PCI \(Patrimoine
Culturel Immatériel\) en outre-mer.**](#)
- [**Participation des Pays et Territoires
d'Outre-mer aux programmes de l'Union
européenne 2014 - juillet 2020**](#), 2020.
Rapport de l'OCTA (association des pays et
territoires d'outre-mer de l'Union européenne).
Focus sur Aruba, Bonaire, Polynésie française,
Terres australes et antarctiques françaises (TAAF),
Groenland, Nouvelle-Calédonie, Saba,
Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon,
Saint-Eustache, Sint Maarten, Wallis-et-Futuna.
- Page ressource du ministère de la Culture :
[**Les territoires ultramarins et leur patrimoine
culturel immatériel.**](#)
- Page ressource du ministère de la Culture :
[**Chiffres clés 2025 de la culture et de la
communication**](#), le 16 juin 2026.
- [**Rapport sur le financement des arts et de la
culture dans les Caraïbes**](#) (février 2026) par
le Caribbean Culture Fund.
- Document ressource de l'Institut français :
[**Règlement relatif aux subventions allouées
par l'Institut français**](#), intégrant un répertoire
de l'ensemble des aides proposées par l'Institut
français et le détail de leur règlement.
- L'Institut français a une [**page dédiée**](#) sur
les programmes de résidences du réseau
à l'international. Il met également à disposition
un [**Padlet**](#) recensant des bonnes pratiques,
ressources et outils concernant les résidences et
Villas du réseau Institut français dans le monde.

Liens vers les DAC / DCJS et les missions aux affaires culturelles

(qui peuvent avoir des lettres d'informations et / ou partager des appels ou aides en cours)

- [DAC Guadeloupe](#) (également compétente pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin)
- [DAC Guyane](#)
- [DAC Martinique](#)
- [DAC La Réunion](#)
- [DAC Mayotte](#)
- [Mission aux affaires culturelles : Polynésie française](#) et <https://www.polynesie-francaise.gouv.fr/>
- [Mission aux affaires culturelles : Nouvelle-Calédonie](#) et <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Culture-jeunesse-et-sports/MAC-Mission-aux-Affaires-Culturelles>
- [Mission aux affaires culturelles : Saint-Pierre-et-Miquelon](#)
- [Service Territorial des Affaires Culturelles \(STAC\) Wallis-et-Futuna](#)

Liens vers les représentations de l'État

- [Préfectures et hauts-commissariats](#)
(inclus : territoires de l'océan Atlantique, territoires de l'océan Indien et territoires de l'océan Pacifique)

Liste des pays et territoires de proximité

Liste indicative des pays et territoires à proximité géographique des territoires ultramarins français (créée dans le but d'établir un périmètre de recherches focalisé sur une proximité géographique d'actions).

Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy,

Saint-Martin

- Antigua-et-Barbuda
- Bahamas
- Barbade
- Belize
- Caraïbes néerlandaises (Curaçao, Aruba, Sint Maarten, Bonaire, Saint-Eustache, Saba)
- Cuba
- Dominique
- Grenade
- Haïti
- Jamaïque
- République dominicaine
- Saint-Christophe-et-Niévès
- Sainte-Lucie
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Territoires britanniques d'outre-mer aux Antilles (Anguilla, Bermudes, Îles Caïmans, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Îles Turks et Caicos)
- Territoires non incorporés et organisés américains aux Antilles (Porto Rico + les îles Vierges des États-Unis : Saint Thomas, Saint-John et Sainte-Croix)
- Trinité-et-Tobago

Guyane

- Brésil
- Colombie
- Costa Rica
- Guatemala
- Guyana
- Honduras
- Mexique
- Nicaragua
- Panama
- Suriname
- Venezuela

Saint-Pierre-et-Miquelon

- Canada

La Réunion, Mayotte

- Afrique du Sud
- Australie
- Inde
- Kenya
- Madagascar
- Maurice / Rodrigues
- Mozambique
- Les Seychelles
- TAAF - Terres australes et antarctiques françaises, administrées depuis La Réunion (l'archipel Crozet, l'archipel des Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie, les îles Éparses)
- Tanzanie
- Union des Comores

Polynésie française, Wallis-et-Futuna,

Nouvelle-Calédonie

- Australie
- Fidji
- Guam, Samoa américaines, Îles Mariannes du Nord (territoires des États-Unis)
- Hawaï (États-Unis)
- Île Norfolk
- Îles Cook
- Îles Marshall
- Îles Salomon
- Japon
- Kiribati
- Micronésie
- Nauru
- Niué
- Nouvelle-Zélande
- Palaos
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Philippines
- Samoa
- Taïwan
- Tasmanie
- Timor oriental
- Tonga
- Tuvalu
- Vanuatu

Biographies des chercheuses

Aurélie Fontaine est consultante indépendante en développement international et coopération culturelle. Basée à La Réunion, elle accompagne les artistes, professionnel·les et structures culturelles dans leurs stratégies de développement à l'international, leurs projets de coopération, la recherche de financements et la mise en réseau. Elle intervient également sur les enjeux de structuration et de professionnalisation des filières des industries culturelles et créatives (ICC), en portant une attention particulière aux questions d'égalité de genre.

Depuis 15 ans, son parcours l'a amenée à travailler dans les domaines de la musique, de la danse et plus largement du spectacle vivant, notamment au Bureau Export de la musique française à Paris et Tokyo, à music:LX, le bureau export luxembourgeois, puis en tant que directrice des partenariats et de la diffusion à Lalanbik – CDCN océan Indien, où elle a contribué à la rédaction d'un projet de soutien aux ICC dans la zone. Ces expériences lui ont permis de développer une connaissance fine des enjeux de développement international et des écosystèmes culturels, avec un ancrage particulier dans l'océan Indien. Consultante depuis 2023, elle a récemment collaboré avec le Relais Culture Europe dans le cadre d'un rapport consacré aux dispositifs européens et à leur accessibilité pour les acteurs et actrices culturel·les réunionnais·es.

Lunyse Gabon est une ingénieure culturelle et artiste guadeloupéenne, diplômée en politique culturelle et mécénat. Elle se consacre à la structuration et la visibilité des scènes artistiques de la Caraïbe vers l'international. Elle choisit de forger son expérience dans le milieu associatif en portant des projets de coopération entre la Guadeloupe et l'Afrique de l'ouest.

Son parcours se poursuit à Libreville en tant que chargée de mission pour la programmation artistique de l'Institut français du Gabon. Profondément ancrée dans son territoire, notamment par la pratique du Gwoka, elle décide de rentrer en Guadeloupe pour contribuer à l'ingénierie culturelle territoriale. À partir de 2024, elle mène la phase essentielle de préfiguration de la plateforme Documents d'artistes Caraïbes, tout en assurant le développement de la cie Zimarèl de Léo Lérus en tant qu'administratrice. Aujourd'hui, elle assure la direction de Documents d'artistes Caraïbes et Amazonies, un projet d'envergure visant à documenter et faire rayonner les artistes plasticien·nes de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. En parallèle, elle poursuit son parcours d'artiste chorégraphique, en tant que danseuse interprète en compagnie. Elle porte également un projet de recherche et création, actuellement soutenu par la Villa Albertine.

ON
THE
MOVE

Soutenu par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*